

• BULLETIN •

• DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS •

• DU •

• VIEIL ARLES •



Atelier B. Maître

L. Veron - Architecte

4^{me} ANNEE, N° 6. Prix du Numéro : 1 fr. 50. OCTOBRE 1907

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES

AMIS DU VIEIL ARLES

Paraissant tous les Trimestres

SOMMAIRE

1. Les Réunions des Chevaliers de Malte au Grand-Prieuré, 1622-1791 (suite), ABBE M. CHAILAN.
 2. Fontvieille : Notes et Documents, Jules AUVERGNE.
 3. Établissements de Charité israélites au Moyen Âge.
 4. Les Proverbes du Pays d'Arles : Après lou Capeiroun l'Espitau ! — Pèr avé Bon vent, fau fouita lou moussi, E. F.
 5. Bibliographie, A. L.
-

Les Réunions des Chevaliers de Malte

AU GRAND PRIEURÉ

(suite et fin)

10 novembre 1710. — César de Villeneuve-Beauregard, commandeur de Cavalés, comme plus ancien. Il était fils de Barthélemy et de Catherine de Demandols, et fut baptisé à Fayence le 16 mai 1645 (1). À cette dernière réunion, Antoine Augarde, prêtre, reçut, dans la chapelle du Grand-Prieuré, l'émission des vœux de Antoine-François Passeroni, nommé curé de la Roquebillière, peu auparavant (24 juillet, not. Seguin, à Marseille), par Gaspard de Glandevès d'Aubignosc, commandeur.

1711, 3 mai. — Jean des comtes de Vintimille-Montpezat, commandeur de Grésans. Il était fils de Rolland et de Françoise d'Arnaud. En 1702, étant commandeur de la Favoillane, il avait été chargé de confirmer dans sa dignité de prieure de l'hôpital de Beaulieu, Claude de Raillac, nouvellement nommée par l'évêque de Cahors (2).

9 novembre. — Jacques de Quiqueran-Beaujeu, commandeur de la Favoillane, comme plus ancien. Il était né le 11 juillet 1651 d'Honoré et de Thérèse de Grille. À 22 ans, il délivra son oncle Paul-Antoine

1. E. de Juigné de Lassigny : *Op. cit.* I, p. 194.

2. Raybaud *Op. cit.*, II, p. 245. Note de M. le baron du Roure.

de Quiqueran, prisonnier à Constantinople, en le faisant évader (1). Il fut aussi commandeur d'Astros, en 1712 commandant des gardes de la marine à Toulon et mourut dans cette ville le 31 mars 1714 (2).

Le premier jour de cette assemblée, Antoine Augarde admit à la profession religieuse François Espian, curé de Saint-Nazaire, dépendant de la commanderie de Grésans.

1712, 1^{er} mai. — Annibal de Seguiran, commandeur du Plan de la Peyre. Il était fils d'Henri et d'Anne de Puget. Le 11 avril 1712 il avait été nommé par le Grand-Prieur de Javon, son lieutenant. Il fut commandeur de Puimoisson de 1712 à 1718, et chef d'escadre des galères du roi. Il résidait à Marseille (3). Il présida aussi les réunions des 7 novembre 1712, 7 mai et novembre 1713, et 6 mai 1714.

À l'ouverture du chapitre de l'année 1712, le chevalier novice Charles de Clémens-Ventabren prononça ses vœux par devant Gaspard de Glandevès d'Aubignosc, pendant la messe célébrée par Antoine Augarde. Charles était fils d'Antoine de Clémens et de Marguerite de Vincens-

1. Il a été publié à ce sujet : *Action héroïque de Jacques de Quiqueran de Beaujeu, chevalier de Malte, fils d'Honoré et de Thérèse de Grille*. — Récit en vers déclamé par M. André Beuf, élève de l'école secondaire communale dans les exercices littéraires qui ont précédé la distribution solennelle des prix, le 23 août 1808. Dédié à M. de Grille, maire de la ville d'Arles. — Arles, de l'imprimerie de Gaspard Mesnier, place N.-D. la Major, n° 54, 1808, II p. in 4°.

2. Baron du Roure *Op. cit.*, p. 825.

3. Maurel (Abbé G.). — *Histoire de la commune de Puimoisson*, p. 389.

Causans (1). Le lendemain, 2 mai, un autre chevalier, Paul de Fortia-Montréal émettait les siens par devant Jean-Charles de Lauris-Taillade, à la messe dite par Jean-François Raybaud. Paul était fils de Gaspard et de Françoise de Nogaret de Calvisson et était né le 5 juillet 1670 (2).

Trois jours après l'ouverture de l'assemblée d'automne de 1713, Jean Ruat, curé de Saint-Sauveur de Ginestous, de la commanderie de Gap Francès, fut admis à la profession dans la chapelle prieurale, par Antoine Augarde.

1714, 5 novembre. — Jacques de Georges-Taraut, commandeur de la Tronquière. Il venait d'être nommé commandeur de Saliers. Le 10 mai 1719 il devint bailli de Manosque. Il était fils de Louis et de Blanche de Varadier. Il mourut à Nîmes, en 1731 (3). Le 30 août précédent, le grand commandeur César de Villeneuve-Thorenc, nommé le 12 mai 1714 Grand-Prieur, en remplacement de Christophe de Baroncelli de Javon, mort deux jours auparavant, prit possession, par procureur, de l'hôtel prieural (4).

1715, 5 mai. — Annibal de Séguiran présida ce chapitre, ainsi que l'assemblée du 4 novembre suivant.

1716, 3 mai. Jacques de Georges-Taraut, commandeur de Saliers. Pendant la tenue de ce chapitre, la chapelle Saint-Jean de Malte d'Arles vit la profession le 5 mai 1716, de Jean-Baptiste Dauphin,

1. Artefeuil : *Op. cit.* I, 269.

2. Arch. des B.-du-Rh. — Ordre de Malte. *Dossier généalogique*, n° 151.

3. Raybaud : *Op. cit.*, pp. 249, 252, 255.

4. Voir aux *Pièces justificatives* l'épithaphe dédiée dans l'église de Malte, au Grand-Prieur César de Villeneuve-Thorenc.

prêtre de Régusse, pourvu le 5 février précédent par Gaspard de Glandevès d'Aubignosc (1), commandeur de Marseille, de la paroisse de Vidauban, et celle de Jean-Baptiste Rigordi, nommé curé de Régusse. Ils furent admis aux vœux par les soins de Jean-François Raybaud.

Jacques de Georges-Taraut présida pareillement l'assemblée du 9 novembre 1716, et le 27 novembre suivant, Annibal de Seguiran, nommé lieutenant du nouveau Grand-Prieur, Richard de Sade-Masan qui avait remplacé Thorenc, mort à Malte le 24 octobre précédent, prit possession pour lui du Grand-Prieuré.

1717, 2 mai. — Félix de Grimaldy, commandeur de Montpellier, présida comme plus ancien. Il était fils d'André et de Bénédicte de Malbec. Il servit longtemps dans les armées du roi de France. Il fut grand commandeur le 9 juin 1720, et Grand-Prieur le 19 avril 1721. Il mourut à Malte le 4 décembre 1734 (2).

8 novembre. — Jacques de Georges-Taraut, commandeur de Saliers, comme plus ancien présida.

1718, 1^{er} mai. — Sextius de Seguiran Auribeau, baron de Bastit, commandeur de Condat. Le 5 mai 1720 il eut la charge de lieutenant du Grand-Prieur. En cette même année il fut nommé bailli de grâce par le Grand Maître en reconnaissance des services qu'il avait rendus pendant longtemps comme économiste de l'Ordre. Il mourut quelques mois après cette distinction (3).

1. Gaspard était fils de Jean de Glandevès et d'Isabeau de Joannis. Il avait été reçu chevalier le 30 septembre 1659. B. DU ROURE : *Op. Cit.*, pp. 942-943.

2. Id. : *Ibid.*, pp. 250, 253, 254.

3. Id. : *Ibid.*, p. 252.

Au chapitre de 1718, le 5 mai, Pierre Gleize, nommé par le chevalier de Morangier, commandeur de Poët-Laval, curé, de Mirabel dont il était originaire, fit profession entre les mains d'Antoine Augarde (1).

7 novembre. — Marc-Antoine de Puget-Barbentane, commandeur de Beaulieu, présida comme plus ancien.

1719, 7 mai. — Sextius de Seguiran d'Auribeau. Le lendemain, 9 mai, Jacques Julien, prêtre de Sisteron, nommé curé des Omergues par Pierre Doria (2), commandeur d'Avignon, fit profession entre les mains d'Antoine Augarde.

6 novembre. — Marc-Antoine de Puget-Barbentane.

1720, 5 mai. — Pierre de Félix la Reynarde, commandeur de Burgaud.

À l'ouverture du chapitre, Sextius de Seguiran d'Auribeau, prit possession du Grand-Prieuré pour le compte du grand commandeur Joseph de Félix la Reynarde, nommé à cette dignité, après la mort de Richard de Sade-Mazan, arrivée à Malte le 7 mars 1719. Il était fils de Philippe, citoyen de Marseille, et de Jeanne d'Arène. Il fut pendant longtemps capitaine d'une galère du roi (3).

4 novembre. — Charles d'Aiguières-Frignan, commandeur

1. Antoine Augarde était fils de Jacques Bourgeois et de Françoise Cannat. Il naquit à Arles et fut baptisé le 11 mai 1666. Son frère Jean, aussi chapelain de l'Ordre, reçut le baptême le 21 août 1672. Arch. des B.-du-Rh. Ordre de Malte. *Dossiers généalogiques*, n^{os} 514 et 515.

2. Pierre Doria était fils d'André et de Louise de Sade. Il naquit vers 1649, fut reçu le 2 décembre 1661. Il mourut à Tarascon le 18 octobre 1719, à 70 ans. LABANDE. *Les Doria de France*, pp. 162-164.

3. Raybaud : *op. cit.*, pp. 251-252.

de la Selve, présida comme plus ancien. C'était un ancien capitaine de l'armée française qu'il avait quittée en 1680 pour se retirer dans la ville d'Arles. Nous avons donné quelques détails biographiques sur ce commandeur en 1906 (1).

En 1721 il n'y eut pas de réunions au Grand-Prieuré, à cause de la peste. Cependant le 19 juin, le nouveau Grand-Prieur, Félix de Grimaldy, nommé le 19 avril précédent, à la mort de Joseph de Félix la Reynarde, arrivée à Malte le 17 avril, prit possession, par procureur, du Grand-Prieuré. À la mort de Sextius de Seguiran d'Auribeau, il nomma pour son lieutenant son parent, Pierre de Félix la Reynarde, qui resta en fonctions jusqu'en 1728 (2).

1722, 7 mai. — C'est encore Charles d'Aiguères qui présida. À ce chapitre Jean Raybaud fut nommé secrétaire du Grand-Prieuré en remplacement de son père qui venait de mourir. Lui-même décéda en 1752 (3).

1. Cf. : *Bulletin de la Société des Amis du Vieil Arles*, 1906, pp. 22-23.

2. Raybaud *Op. cit.*, pp. 253-254.

3. Il mourut sur la paroisse Sainte-Anne, le 17 avril, après avoir reçu les derniers sacrements. Il fut enterré au tombeau de ses ancêtres aux Cordeliers. Il était fils d'Antoine, notaire, et de Marguerite Quenin. Il avait épousé en 1697, Marianne de Noyer. Il a laissé plusieurs bons manuscrits sur l'histoire de Malte, sur la noblesse, ainsi que d'excellentes notes relatives à sa patrie, dit un auteur anonyme dans *l'Abrégé historique et chronologique des hommes d'Arles qui se sont fait un nom par leur génie, leurs vertus et leurs talents*, manuscrit de la bibliothèque Méjanès. Bonnemant ajoute : « Il avait beaucoup de goût pour la littérature et l'antiquité. Il avait un amas précieux de bons livres et de riches manuscrits ; ses enfants l'ont dissipé, pillé, vendu. » Nous reproduisons, aux *Pièces justificatives*, son acte de décès.

1722. — Les deux autres assemblées de cette année, c'est-à-dire celles des 29 octobre et 9 novembre furent tenues par le même commandeur.

1723, 2 mai. — Pierre de Félix la Reynarde, commandeur de Raissac et de Beaulieu, lieutenant du Grand-Prieur, présida ce chapitre ainsi que les sessions du 8 novembre suivant et du 7 mai 1724.

1724, 25 septembre. — Charles d'Aiguières-Frignan. La réunion eut lieu pour la profession du chevalier novice François-Louis de Varadier de Saint-Andiol, qui se fit à la messe dite à 8 heures du matin par Jacques Grossy. Le chevalier de Romieu, des prêtres de l'Ordre, Antoine Augarde, Jean Augarde, Louis Jouvène (1), Étienne Dauthier et le secrétaire Raybaud furent présents à la cérémonie. François-Louis de Varadier était fils de Laurent, marquis de Saint-Andiol et de Marguerite de Castellane Adhémar. Il fut baptisé à Sainte-Anne d'Arles le 20 octobre 1668, fut reçu le 19 mai 1674, devint bailli de Manosque et mourut le 30 avril 1741. Il avait été aussi capitaine dans le régiment de Grignan-Cavalerie et s'était retiré en 1704 (2).

6 novembre. — Pierre de Félix la Reynarde, lieutenant du Grand-Prieur, présida cette assemblée ainsi que le chapitre du 6 mai 1725.

1725, 5 novembre. — Charles d'Aiguières-Frignan,

Registres paroissiaux de Sainte-Anne, vol. de 1750 à 1765. E. Perrier : *Les Bibliophiles Arlésiens*, p. 23.

1. Louis Jouvène était fils de Marc Jouvène, marchand, et de Marguerite Arène. Il naquit à Arles, et fut baptisé à la paroisse de Saint-Martin, le 9 mars 1668. Arch. des B.-du-R. Ordre de Malte. *Dossier généalogique*, p. 570.

2. Raybaud *Op. cit.*, p. 258. — Baron du Roure : *Op. cit.*, p. 896.

commandeur de la Selve, comme plus ancien.

1726, 5 mai. — Pierre de Félix la Reynarde.

4 novembre. — Charles d'Aiguières-Frignan.

1727, 4 mai. — Pierre de Félix la Reynarde.

10 novembre. — Charles d'Aiguières-Frignan.

1728, 2 mai. — Pierre de Félix la Reynarde.

8 novembre. — Pierre-Joseph de Forbin d'Oppède, commandeur de Caignac. Il était fils de Henri, premier président au Parlement, et de Marie Thérèse de Pontevès, fut reçu le 18 juin 1668. fut nommé lieutenant du Grand-Prieur, Félix de Grimaldy, à la place de Félix la Reynarde, révoqué le 23 juillet. Il mourut vers 1732 (1).

Ce même jour, 8 novembre, Antoine Augarde, commandeur de Narbonne, admit à la profession religieuse, dans la chapelle du Grand-Prieuré, Alexandre Moutet, prêtre collégial de Saint-Gilles et Joseph Seaume, prêtre-sacristain de Montfrin.

1729, 1^{er} mai. — Jean-Charles de Romieu, commandeur de Saint-Félix. Il était né le 27 juillet 1672 de Paul-Antoine et de Renée de Guillen de Monjustin. Il mourut le 19 mars 1745. Nous rapportons aux *Pièces justificatives* l'épithaphe dédiée à sa mémoire (2).

À ce chapitre Jean-François Raybaud, prêtre conventuel, fut nommé, le 2 mai, « archivair » du Grand-Prieuré, en remplacement de Jacques Grossy qui venait de mourir (19 mars) (3). Ce

1. Raybaud : *Op. cit.*, pp. 255-256. — Baron du Roure, *Op. cit.*, pp.274 - 275-

2. Cf. *Bul. de la Soc. des Amis du Vieil Arles. 1906, p. 18-19.*

3. Id. *Ibid*, 1904, p. 126-127. — Jacques Grossy était fils de

même jour le chevalier novice Claude de Lattier la Touche fit profession entre les mains de Jean-Charles de Romieu, à la messe dite par le prêtre Antoine Augarde, commandeur de Saint-Vincent la Beissière. Les chevaliers Michel d'Albert de Sainte-Croix, commandeur de la Veinède (1), Charles-Jean-Baptiste de Raousset (2) et Jacques de Viguier étaient présents. Le nouveau profès était fils de Pierre et d'Isabeau de Blain. Il était né le 23 novembre 1664 (3).

7 novembre. — Pierre-Joseph de Forbin d'Oppède. Il fit connaître à l'assemblée la réponse du Grand-Prieur aux réclamations que quelques chevaliers avaient adressées à Malte, au sujet de la nomination faite peu auparavant, le 30 avril, de Jean Raybaud, avocat et notaire, comme secrétaire, préférablement à un religieux de l'Ordre. Grimaldy tenait à le maintenir, attendu que les membres de sa famille avaient occupé cette charge, sans interruption, pendant plus d'un siècle.

Guillaume Grossy, deux fois consul d'Arles et de Anne Brisepan. Il était né sur la paroisse Saint-Julien le 20 février 1669. Arch. des B.-du-Rh. Ordre de Malte. *Dossier généalogique*, n° 563.

1. Michel était fils de Balthasar et d'Aimare de Ferrier de Sanson. Il naquit à Aix le 26 septembre 1658, et fut reçu dans l'Ordre avec son frère Joseph en 1677. Il posséda aussi la commanderie de Raissac. En 1738 il fut lieutenant du Grand-Prieur Vincent-Sauveur de Gaillard. Arch. des B. du R. Ordre de Malte. *Dossier généalogique*, n° 2.

2. Charles Jean-Baptiste de Raousset était fils de Charles-Antoine et de Marguerite de Forbin-Maynier. Il naquit, le 18 avril 1696 et fut baptisé le 7 mai suivant dans l'église du couvent de Saint-Honorat. Il fut reçu chevalier le 27 mars 1698. Il était commandeur de Raissac en 1752. — Baron du Roure : *op cit.* p. 772.

3. Arch. des B.-du-R. — Ordre de Malte. *Dossier généalogique*, n° 244.

1730, 7 mai. — Jean-Charles de Romieu.

6 novembre. — André de Grille, commandeur de Golfech. Il était né à Arles le 2 mars 1681, de Charles et d'Isabeau de Coriolis. Il fut bailli et grand croix de l'Ordre auquel il rendit de grands services surtout en combattant sur les vaisseaux de Malte. Frappé d'apoplexie il mourut le 28 février 1752, sur la paroisse N.-D. la Principale ou Sainte-Anne, après avoir reçu l'extrême-onction des mains de son curé Issautier. Il fut enterré le lendemain dans la chapelle du Grand-Prieuré (1).

À cette assemblée, Antoine Augarde admit à la profession François Bellon, prêtre collégial de Saint-Gilles, qui, depuis un an, faisait son noviciat dans cette ville. Pendant cette même réunion, Jacques de Villages la Chassagne, commandeur de Cavalés et François-Louis de Varadier-Saint-Andiol, commandeur de Millau, commissaires nommés pour la vérification des titres qui se trouvaient dans les vieilles archives du Grand-Prieuré lurent le rapport suivant :

« Monsieur (André de Grille, commandeur de Golfech, président) et Messieurs, le Vénérable chapitre du mois de may dernier nous ayant comis pour faire conjointement avec le sieur Raybaud, secrétaire de l'Ordre, la vérification des titres qui sont aux vieilles archives et en faire ensuite des inventaires nous rapportons que le sieur Raybaud a en notre présance leu tous les dits titres et il en a ensuite faict la séparation, ils consistent en premier lieu aux titres venus de la terre sainte et en plusieurs papiers qui regardent

1. Arch. munic. d'Arles. GG. *Registres de catholicité de Sainte-Anne, vol. de 1750 à 1765.*

Nous reproduisons aux *Pièces justificatives* son acte de décès.

le corps de la religion tels que sont les comptes des receveurs généraux de l'Ordre et autres ; en second lieu en plusieurs titres qui concernent les langues étrangères ; en troisième lieu en des papiers de plusieurs commanderies dont les titres sont dans les archives de Toulouse et principalement de Sainte-Eulalie, Pézenas, Saint-Félix et autres ; en dernier lieu en plusieurs bulles des Papes, privilèges des Rois et titres des commanderies de ce prieuré dont les papiers sont dans les archives de la maison de Saint-Jean.

Et il ne reste plus présentement qu'à faire les inventaires de tous ces titres tant de ceux qui doivent estre envoyés à Malte et à Toulouse que de ceux qui doivent estre remis aux archives de ce Prieuré. »

1731, 6 mai. — Pierre-Joseph de Forbin d'Oppède. Il présida aussi les réunions des 5 novembre 1731, 4 mai et 10 novembre 1731, 3 mai et 9 novembre 1733.

À l'assemblée d'automne de 1731, et le 7 novembre, Marc-Antoine Blanc (1), commandeur d'Espinas, admit aux vœux trois novices. Le premier, François Eyssautier, prêtre collégial de Saint-Gilles, avait fait son temps d'épreuve d'un an, dans l'église Saint-Jean de Malte d'Aix. Il fut assisté du commandeur prêtre Antoine Augarde, et de Antoine Laugier, « prêtre habitué du collège » ; il devait mourir le 18 mai 1761 (2) : le second, Pierre Tauriac, curé de

1. Marc-Antoine Blanc était fils de Jean-Baptiste et de Anne de Boissely. Il naquit à Marseille en 1665. Il était commandeur d'Espinas depuis le 1^{er} mai 1726. Il mourut dix ans après. Arch. des B.-du-R. Ordre de Malte. *Dossier généalogique*, n° 525.

2. Antoine Laugier, fils de Brice, « maître-tourneur », mourut à Trinquetaille, dans la maison Bourdelon, où il avait une chambre depuis 10 ans, le samedi 22 août 1761. Les

Saint-Félix de Sorgues, chef de commanderie, avait fait son noviciat dans son église ainsi que le troisième. Jean-François Maurel, curé de Sainte-Marie-Magdeleine de Prugnes, membre dépendant de la commanderie de Saint-Félix.

Une nouvelle profession eut lieu bientôt au Grand-Prieuré mais avec cette particularité qu'elle fut la récompense de l'honneur outragé. Antoine Caries, prêtre, prieur du Blanc, de la commanderie de Saint-Félix avait été condamné à rester dix-huit mois dans un séminaire parce qu'on l'avait faussement accusé de faute contre les bonnes mœurs. Quand, après un procès, son innocence eût été victorieusement constatée, Antoine Augarde, prêtre, commandeur de Saint-Vincent de Narbonne, reçut ses vœux de religion pendant la tenue de l'assemblée d'automne, le 10 novembre 1733.

1734, 17 avril. — André de Grille présida cette assemblée ainsi que celles du 2 mai et du 8 novembre suivant. Il avait été nommé lieutenant du Grand-Prieur, à la place du bailli d'Oppède, révoqué le 30 décembre 1733 (1).

1735, 1^{er} mai. — Jean-Charles de Romieu, commandeur de Saint-Félix.

Le 21 avril précédent, il avait pris possession

Trinitaires d'Arles auxquels il laissa ses ornements sacerdotaux fournirent une chasuble et une aube pour son suaire, et au lieu de l'enterrer dans la sépulture de sa famille, dans la nef de leur église, ils l'ensevelirent dans le chœur, dans leur propre tombeau, nouvellement construit. Ils s'obligèrent à chanter un service pour le repos de son âme au jour anniversaire de sa mort, le 23 de chaque mois.

La chronologie de tous les ministres de la maison des Trinitaires d'Arles. Ms. non classé aux Archives des Bouches-du-Rhône.

1. Raybaud, *Op. cit.*, p. 257.

du Grand-Prieuré pour le compte de Sauveur de Foresta-Collongue, nommé le 7 décembre 1734 à la place de Félix de Grimaldy, mort à Malte le 4 décembre 1734, sans avoir jamais paru en son Hôtel prieural. Le nouveau dignitaire était fils de François et de Marguerite de Gaillard. Sitôt qu'il le put, il donna ordre (4 avril 1735) à Jean-Baptiste Jaubert, ancien notaire de Marseille, de faire le nécessaire pour le mettre en charge, et il destitua, dans la même ville, le 25 avril 1735, l'avocat Jean Raybaud, secrétaire de l'Ordre, et le remplaça par son frère Jean-François Raybaud, prêtre conventuel, répondant ainsi à un vœu des dernières assemblées. Ce nouveau scribe était fils d'Antoine Raybaud et de Marguerite Quenin. Il était né le 9 octobre 1683, sur la paroisse Notre-Dame la Principale. Son père fut le cinquième de la famille qui exerçât les fonctions de notaire dans la ville d'Arles. Raybaud mourut le 29 janvier 1747, et fut enterré le lendemain dans la chapelle du Grand-Prieuré (1).

On apprit avec plaisir, à ce chapitre, que Gaspard-Hyacinthe de Grille avait fait profession, à Paris, dans l'église du Temple, le 20 avril précédent, entre les mains du commandeur de Tambonneau, économe au Grand-Prieuré de France. Il devait mourir le 23 novembre 1767 (2).

7 novembre. — Charles d'Aiguères-Frignan, Grand-Prieur de Toulouse depuis le 3 juin 1733. Il présida pareillement les réunions du 6 mai et 5 novembre 1736, 5 mai et 4 novembre 1737,

1. Cf. : *Bul. de la Soc. des Amis du Vieil Arles*, 1904, p. 128. — Arch. des B.-du-R. — Ordre de Malte. *Dossier généalogique*, n° 586.

2. Cf. *Bulletin de la Société des Amis du Vieil Arles*, 1906, p. 54.

4 mai et 10 novembre 1738, 3 mai et 9 novembre 1739, 1^{er} mai et 7 novembre 1740, 7 mai et 6 novembre 1741, 6 mai et 5 novembre 1742.

Le 10 février 1738, après la mort de Foresta arrivée à Marseille le 12 novembre 1737, un procureur prit possession du Grand-Prieuré au nom de Vincent-Sauveur de Gaillard (1), fils d'autre Sauveur et de Marguerite de Boyer, nommé le 12 décembre 1737. Ce jour-là, en effet, le bailli Jean-Charles de Romieu, accompagné de Jean-François Raybaud « archivair » commandeur d'Espinas, installa Pierre Blain, avocat, en présence de Paul-François Cloud, prêtre et curé de la Madeleine à Béziers et de Joseph Lefaire, fils, de la ville d'Arles.

Au chapitre de 1739, le 7 mai, Antoine Augarde présida la profession de Joseph Martin, curé de Claret de la commanderie de Gap.

Le jansénisme avait des adeptes parmi les religieux hospitaliers. Au chapitre de 1742 on lut une lettre envoyée de Malte par le Grand Maître le 20 décembre précédent. Elle disait notamment que des prêtres desservants des églises de l'Ordre avaient fait appel de la bulle *Unigenitus* au futur concile. Il était enjoint à ces religieux de rétracter leur appel et d'accepter la bulle purement et simplement, sinon on nommerait à leur place « des prêtres d'une bonne et saine doctrine », d'autant plus facilement que l'Ordre s'était toujours distingué par sa parfaite soumission au Saint-Siège. La session se clôtura par deux professions : la première fut celle de Pierre Richeud

1. Les petits-neveux de ce Grand-Prieur, Dominique et Chrysostome de Gaillard, lui firent élever un cénotaphe dans l'église Saint-Jean, à Malte. Voir aux *Pièces justificatives* l'építaphe qui le surmontait.

prêtre de Riez, nommé « collégiate » de Saint-Gilles. Elle fut reçue le 8 mai, dans la chapelle prieurale par Pierre Gleize, curé de Mirabel et recteur de Châteauneuf de Mazenc. La seconde profession fut celle de Pierre Favier, curé de Sainte-Eulalie. Elle eut lieu, le lendemain, entre les mains de François Eyssautier, prêtre.

1743, 5 mai. — Le bailli André de Grille, commandeur de Golfech, qui présida aussi les sessions des 4 novembre, même année, 3 mai et 9 novembre 1744, et 2 mai 1745. À ce chapitre, le 5 mai, le chevalier de Revel prit possession du Grand-Prieuré au nom d'Octave de Galéan, nommé le 17 mars précédent à la place de Vincent de Gaillard, mort à Malte le 17 mars 1745 (1).

1745, 8 novembre. — Le bailli Jacques-Armand de Vachon de Belmont. Il était né à Grenoble de Jean-Baptiste, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, et de Claire d'Agoult de Chanousse, et fut baptisé à la paroisse Saint-Hugues, le 25 février 1691. Il fut pourvu de la commanderie de Trinquetaille, par grâce magistrale, en mai 1719. Le Grand-Prieur le choisit pour son lieutenant en cette année 1745. Il mourut à Aix-en-Provence, le 12 novembre 1766. Il venait d'être nommé Grand-Prieur de Toulouse (2). Il tint pareillement les réunions des 1^{er} mai et 7 novembre 1746, 7 mai et 6 novembre 1747, 5 mai et 4 novembre 1748, 4 mai et 10 novembre 1749, et 3 mai 1750.

Au chapitre de 1746, le 5 mai, Jean-François

1. Raybaud : *Op. cit.*, p. 260. — Cf : *Bul. de la Soc. des Amis du Vieil Arles*, 1906, p. 23.

2. *Musée*, V, p. 181. — Raybaud : *Op. cit.* p. 260. Arch. des B.-du-R. Fonds de Malte. *Dossier n° 468*. Voir aux *Pièces justificatives* l'épithaphe qui lui est dédiée dans l'Église de Malte.

Mettre, curé des Omergues, de la commanderie d'Avignon, prononça ses vœux entre les mains de Pierre Richieud, prêtre collégial de Saint-Gilles.

On apprit avec bonheur à la réunion ordinaire d'automne de 1747 que le chevalier arlésien Honoré-François-Xavier de Grille d'Estoublon avait fait profession à Marseille entre les mains du Grand-Prieur de France, Jean-Philippe d'Orléans. Il était né le 18 octobre 1705 de François de Grille, et d'Eugénie de Riquetti, et mourut à Avignon le 18 juin 1779. Il avait été commandeur d'Argence et de Beaulieu (1).

Contrairement à l'usage observé jusqu'en 1745, le prêtre-sacristain de Saint-Gilles ne s'était pas rendu à cette assemblée de novembre 1747, le président, le bailli Jacques-Armand de Vachon-Belmont fut chargé de l'avertir « de n'y faire faute à l'avenir ».

Au chapitre de 1749 deux professions furent émises, le 6 mai, celle d'Antoine Darlach, sacristain de Montfrin, dont il était originaire, depuis le 19 février 1748 reçue, comme la suivante par Pierre Richieud, prêtre collégial de Saint-Gilles, le lendemain celle de Christophe-Louis Martin, curé de Chandolas, de la commanderie de Jalès.

Pendant la réunion du mois de mai de l'année suivante, le 5 mai, François Eyssautier, prêtre collégial de Saint-Gilles, présida la profession de Barthélemy Maurel, curé de Saint-Laurent-en-Royans, de la commanderie de Talence, admis au noviciat en 1748, mais empêché jusqu'alors d'émettre ses vœux à cause de ses indispositions.

On apprit pendant la tenue de ce chapitre la mort du Grand-Prieur Galéan, mort à Malte le

1. Baron du Roure *Op. cit.* p. 374.

7 avril 1750. Joseph-François de Piolenc devait lui succéder (1).

1750, 9 novembre. — Charles-Jean-Baptiste de Raousset, commandeur de Petite-Argence, présida comme plus ancien. Il était né à Tarascon le 18 avril 1696, de Charles-Antoine et de Marguerite de Forbin-Maynier. Il fut pourvu en mai 1745 de la commanderie de Raissac, près d'Albi.

1751, 2 mai. — Joseph-François de Piolenc Grand-Prieur. Il n'obtint pas cette dignité sans contestation, François de Glandevès la lui disputa comme plus ancien (2) ; finalement on lui expédia de Malte, le 3 janvier 1751, les provisions du Grand-Prieuré mais, comme il était à Paris quand il les reçut, Bernard Reyne, secrétaire de l'Ordre, prit possession pour lui de sa charge le 9 mai 1751 (3).

À ce chapitre un chevalier arlésien fut nommé commissaire pour vérifier l'état des murailles de l'Hôtel prieural visant au nord, sur le Rhône. Quelques mois plus tard, le 23 octobre 1751, il rédigeait le rapport suivant :

Nous, frère Honoré-François-Xavier de Grille d'Estoublon... disons que le Rhône s'étant trouvé extrêmement bas le 21 du courant, nous aurions été en bateau avec François Chauvel, maître maçon et maître Guillaume Beuf, notaire et secrétaire de notre ordre, vérifier la dite

1. Raybaud *Op. cit.*, pp. 261-262.
2. François de Glandevès, fils de Gaspard-Antoine, seigneur de Niozelles, et d'Ursule de Blacas, né le 23 septembre 1682, reçu chevalier le 7 avril 1683, commandeur d'Arcins, mort à Aix en Provence le 9 décembre 1768. Baron du Roure : *Op. cit.*, p. 978.
3. Id. : *Ibid.*, p. 262. — Cf. : *Bull. de la Soc. des Am. du Vieil Arles*, 1906, p. 24.

raillé dans toute sa longueur au pied de laquelle, il n'y avait qu'un pan et demi d'eau et après l'avoir duement et très attentivement examiné avec ledit Chauvel, nous disons et notre avis est que ladite muraille est très bonne et qu'il n'y a aucun deffaut ny rien qui menace ruine, qu'au contraire elle promet une durée aussi longue qu'on peut s'attendre d'un bâtiment bati le plus solidement qu'il n'y a par conséquent aucune crainte de danger pour les archives lesquelles étant baties sur la chapelle dudit hôtel prieural qui est au midi ne risqueroicnt rien quand même par impossible tout le corps du bâtiment qui est au nord visant dans le rone séparé de celui du midy par la cour dudit hôtel viendroit à couler et qu'ainsi la Vénéérable Langue peut être en toute sureté pour ses archives à cet égard que neantmoins comme l'encoule qui est au pied de ladite muraille dans toute sa longueur est le plus souvent couverte d'eau et que nous ne l'avons vue a découvert que par l'abbaissement des eaux nous avons aperçu qu'il y a quelques quairons de la cadete dégradés par les eaux et gelées que nous avons compté au nombre de vingt-sept lequel sera bon de faire changer par des neuf quand les eaux le permetront, ce qui est une petite réparation de simple entretien que ledit Chauvel a estimé et offert de faire pour quarante livres.. »

L'assemblée décida d'envoyer ce rapport à Malte.

1751, 8 novembre. — André de Grille, commandeur de Golfech, Caubins et Morlas.

Pendant la réunion, le 11 novembre, Gaspard Maurel, curé des Siaussayes, de la commanderie de Valence, fit profession par les soins de Joseph-Antoine Raybaud.

1752, 7 mai. — Joseph-Paul de Gautier-Valabres, commandeur de Cavalès, préside comme lieutenant du Grand-Prieur qui le nomma en 1751. Il était fils d'Antoine, conseiller à la Cour des Comptes et puis au Parlement de Provence, et d'Anne de Ricard. Il fut baptisé dans l'église du Saint-Esprit, à Aix, le 9 décembre 1706. Il avait été nommé commandeur de Cavalès par grâce prieurale, en mai 1737. Cette commanderie rapportait environ 4.000 livres (1). Il tint aussi l'assemblée du 6 novembre 1752.

1753, 6 mai. — Joseph-François de Piolenc, Grand-Prieur.

5 novembre. — Joseph-Paul de Gautier-Valabres, commandeur de Cavalès.

À cette assemblée, deux chevaliers : Paul-Augustin de Rolland de Réauville et Honoré-François-Xavier de Grille furent chargés de dresser l'inventaire des vieilles archives déposées dans une chambre du Grand-Prieuré. Ils mirent quatre ans pour terminer ce travail et présentèrent leur rapport au mois de novembre 1757.

Avant de se dissoudre, la réunion vit la profession de Jean-André Mège, curé de Dieulefit, qui eut lieu le 6 novembre entre les mains de Jean- François Raybaud.

1754. — Le commandeur de Cavalès présida aussi le chapitre du 5 mai 1754.

4 novembre. — Charles-Jean-Baptiste de Raousset, commandeur de Raissac.

1755, 4 mai. — Joseph-François de Piolenc, Grand-Prieur.

10 novembre. — Joseph-Paul de Gautier-Valabres.

1756, 2 mai. — Joseph-Gabriel de Thomas-Gignac,

1. Raybaud : *Op. cit.*, p.262 — E. Perrier : *Les bibliophiles et les collectionneurs provençaux* (Marseille), p. 531.

commandeur de Caignac. Il était né en 1700, probablement de Jean-Baptiste et de Marguerite de Guérin. Il fut reçu chevalier en 1713, Il obtint la commanderie de Caignac par grâce magistrale en 1747. Elle rapportait environ 10.000 livres (1).

Le commandeur de Cavalès, Joseph-Paul de Gautier-Valabres, présida les deux réunions du 8 novembre 1756 et du 1^{er} mai 1757. Le Grand-Prieur mourut à Paris le 17 juin 1757 ; il eut pour successeur, son frère, Henri-Augustin, né à Aix le 6 avril 1687, nommé le 28 juillet 1757. Il prit possession de l'Hôtel prieural le 7 novembre 1757, jour de l'ouverture de l'assemblée d'automne (2) à dix heures du matin, par Paul-Augustin de Rolland-Réauville, commandeur de la Favillane, mais il ne tarda pas à venir habiter l'Hôtel prieural et il ne le quitta jamais plus. Plusieurs chevaliers étaient présents à cette installation : Joseph-Charles de Tressemanes (3), commandeur d'Aix, économiste et procureur général de l'Ordre pour le Grand-Prieuré, le chevalier de Grille d'Estoublon, le chevalier de Valabres, commandeur de Cavalès, le chevalier de Gaillard, commandeur de Poët-Laval, le chevalier Joseph de l'Estang-Parade, ainsi que Joseph-Antoine Raybaud, « archiviste » du Grand-Prieuré. Il présida, à partir de ce moment, toutes les réunions

1. Musée Calvet : Ms. n° 2.829 : *Mélanges ecclésiastiques*.
2. Cf. *Bul. de la Soc. des Amis du Vieil Arles*, 1906 p. 26.
3. Joseph-Charles était fils d'autre Joseph de Tressemanes, conseiller au Parlement de Provence, et de Marianne de Glandevès. Il fut aussi capitaine dans le régiment de Royal-Vaisseau. Il mourut le 22 décembre 1766, âgé de plus de 65 ans. Les fils de son frère Gaspard lui érigèrent un monument funèbre dans l'église de Malte. Voir aux *Pièces justificatives* l'épithaphe qui a été conservée. ARTEFEUIL : *Op. cit.*, II, 464.

des chevaliers de Malte jusqu'à sa mort. En voici l'énumération : 7 mai et 6 novembre 1758 ; 6 mai et 5 novembre 1759 ; 4 mai et 10 novembre 1760, 3 mai et 6 novembre 1761, 2 mai et 8 novembre 1762 ; 1^{er} mai et 7 novembre 1763 ; 6 mai et 5 novembre 1764, 5 mai et 4 novembre 1765 ; 4 mai et 10 novembre 1766 : 3 mai et 9 novembre 1767 ; 1^{er} mai et 7 novembre 1768 ; 7 mai et 6 novembre 1769, 6 mai et 5 novembre 1770 ; 5 mai et 4 novembre 1771 ; 3 mai et 9 novembre 1772.

Quelques jours après la réunion du printemps de 1759, il assistait, le vendredi 25 mai, chez les pères Récollets, à des thèses de théologie qui lui furent dédiées et qui furent soutenues dans leur église, à l'occasion de la réunion de leur chapitre provincial ; ce qui prouve, une fois de plus, la faveur et l'estime dont jouissaient les chevaliers de Malte, dans la ville d'Arles.

Pendant la session de novembre 1762, le 11 novembre, le Grand-Prieur présida la profession d'Alexis Jourdan, prêtre collégial de Saint-Gilles, faite entre les mains de Joseph-Antoine Raybaud.

1773, 2 mai. Dominique de Gaillard, commandeur de Valence. Il était né le 12 septembre 1719, d'Auguste et de Anne d'Astouaud. Il obtint tout jeune, en mai 1747, sa commanderie, par grâce prieurale et par le crédit de son oncle, le Grand-Prieur de Gaillard. Elle lui reportait à peu près 12.000 livres de revenus. Il mourut à Marseille où il résidait, en septembre 1789. C'était un homme froid, réservé et de connaissances étendues. Il avait du goût pour les tableaux, l'histoire naturelle et l'archéologie (1).

1. Musée Calvet : *ms. n° 2362.*

C'est pendant la tenue de ce chapitre que mourut à l'Hôtel prieural, le 5 mai, à 5 heures du matin, le Grand-Prieur de Piolenc. Ses obsèques furent l'occasion d'un incident qui n'était pas nouveau et que l'on devine déjà. Le commandeur de Rolland-Réauville, nommé lieutenant du Grand-Prieuré, en attendant le nouveau titulaire, communiqua le même jour la lettre de messire Léonard, curé de Saint-Julien, dans laquelle il se plaignait de n'avoir pas été appelé pour administrer les derniers sacrements au malade et faisait toutes ses réserves au sujet de l'enterrement. On décida de faire les obsèques le lendemain matin à 8 heures, sans pompe extérieure, en portant simplement le corps du défunt de sa chambre à la chapelle, et on chargea Joseph-Antoine Raybaud, vicaire-général du prieur de l'église conventuelle de l'Ordre, à Malte, de dresser l'acte de décès, et on ne tint nul compte des protestations du curé Léonard attendu que le frère Alexis Jourdan, ayant des pouvoirs de son Ordre, avait administré le défunt. Piolenc fut porté à Saint-Gilles et enterré dans le cimetière dépendant de la maison prieurale (1).

Le nouveau Grand-Prieur qui fut Paul-Augustin de Rolland-Réauville, nommé le 17 juin 1773, prit possession de sa charge, en personne, le 17 août suivant (2).

- 1773, 8 novembre. — Dominique de Gaillard, commandeur de Valence, préside encore.
- 1774, 1^{er} mai. — Le bailli Jean-Baptiste de Thaon de Revel, commandeur d'Arcins. Il naquit à Nice le 26 juillet 1708, de Gaspard, capitaine au régiment

1. Cf : *Bul. de la Soc. des Amis du Vieil Arles*, 1906, p. 31.

2. Cf : *Ibid.* 1906, p. 32.

de cette ville, et de Gertrude de Provana. Après un long séjour à Malte, il fut nommé procureur général et receveur de l'Ordre à Marseille. En 1772, il obtint la commanderie d'Arcins, près Bordeaux, qui rapportait environ 6.500 livres. Il mourut à Marseille le 17 janvier 1784, dans de grands sentiments de piété. Il était membre de l'Académie de peinture de Marseille depuis 1748. C'était un homme de bien et de vertu. Il possédait une riche bibliothèque et il était grand amateur de peinture. Un de ses amis lui fit dresser une épitaphe dans l'église de Malte. On peut la voir rapportée aux *Pièces justificatives* (1).

Peu avant cette réunion, le Grand-Prieur nomma le prêtre Jean-Baptiste Gros, dont il « connaissait toute l'intelligence et la capacité, archivare », à la place de Joseph-Antoine Raybaud, commandeur de Joucas, « qui avait dignement rempli cette charge pendant plusieurs années mais à qui sa santé ne permettait plus de l'exercer ». Le nouveau secrétaire était fils de Joseph Gros, bon médecin d'Arles, et de Françoise Blain, mariés le 21 novembre 1725. Il était né, paroisse Saint-Laurent, le 19 novembre 1739. Il avait plusieurs de ses frères religieux de Malte. Son prédécesseur, Joseph-Antoine Raybaud, mourut le 22 novembre 1781 et fut enterré dans la chapelle prieurale d'Arles (2).

7 novembre. — Paul-Augustin de Rolland-Réauville, Grand-Prieur, présida cette réunion et toutes

1. E. Perrier : *Op. cit.* pp. 503-507. — Musée Calvet ; Ms n° 2829.

2. *Mémorial de J.-B. Vallière*. Arch. des B.-du-R. Ordre de Malte. Dossier généalogique, n° 560.

celles qui suivirent jusqu'à sa mort, savoir celles des 7 mai et 6 novembre 1775, 5 mai et 4 novembre 1776, 4 mai et 10 novembre 1777, 3 mai et 9 novembre 1778, 2 mai et 8 novembre 1779, 7 mai et 6 novembre 1780, 10 juin et 5 novembre 1781.

Le Grand-Prieur mourut peu après cette réunion, dans son Hôtel prieurial, ce fut le 6 janvier 1782. Le 30 janvier du même mois, il eut pour successeur, Charles-Félix de Galéan-Gadagne (1). Il présida le chapitre du 5 mai 1782. La réunion du 4 novembre suivant fut tenue par Jean-Martin de Trevey de Charmail, commandeur de Montpellier, âgé de 70 ans, étant né le 27 avril 1712. Le Grand-Prieur assista au chapitre du 4 mai 1783, et mourut peu à près, le 15 août, à 6 heures du matin, dans la ville d'Avignon. Il fut remplacé le 13 septembre par Joseph-Guillaume-François-Gabriel de l'Estang-Parade, qui présida les réunions des 10 novembre 1783, 2 mai et 8 novembre 1784 (2).

1785, 17 avril. — Toussaint de Vento des Pennes, commandeur de Saliers et de Burgaud. Il était né le 6 mars 1721 de Henri, chef d'escadre et de Angélique de Roland de Réauville. Il obtint la commanderie de Saliers, par grâce magistrale, le 6 juillet 1773, et fut jusqu'à la destruction de l'ordre, secrétaire du Grand-Maître pour les trois langues de France. Sa correspondance dénote un homme instruit et de beaucoup de jugement (3).

1. Ibid.

2. Ibid. Le *Mémorial de J.-B. Vallière* est déposé en ms aux Archives municipales d'Arles.

3. Archives de Vaucluse. *Papiers non classés relatifs au Grand-Prieuré de Saint-Gilles*.

- 1^{er} mai. — Joseph-Guillaume-François-Gabriel de l'Estang-Parade, Grand-Prieur.
- 23 juin. — Toussaint de Vento des Pennes. Il présida aussi les réunions du 7 novembre suivant et du 25 février 1786.
- 1786, 7 mai. — Joseph-Guillaume-François-Gabriel de l'Estang-Parade, Grand-Prieur.
- 26 août. — Toussaint de Vento des Pennes présida, en remplacement du Grand-Prieur, mort le 14 août précédent, au château du Mas-Blanc, près de Tarascon. Il fut remplacé par François-Louis de Franc-Mongey (1). Il habitait Toulouse, en son Hôtel rue des Chapeliers (paroisse Saint-Étienne), où nous le voyons en 1787 et 1788 remplir plusieurs actes de sa haute fonction. Il prit pour son lieutenant Louis-Dominique de Gras-Préville (1). Il mourut le 8 septembre 1789 et fut inhumé dans l'église de Saint-Jean du Grand Prieuré de Toulouse.
- 3 octobre. — Toussaint de Vento des Pennes.
- 17 octobre. — Victor-Nicolas de Vachon-Belmont, commandeur de Condat depuis 1768. Il était né à Grenoble (paroisse Saint-Louis), le 18 novembre 1728, de Nicolas et de Justine de la Porte l' Artaudière. Il avait servi dès le plus bas âge, dans les armées du roi de France. Il mourut à Malte, le 20 août 1807 (2).
- 6 novembre. — Jean-Antoine-Joseph-Charles-Elzéar de Riquetty-Mirabeau, commandeur de Sainte-Eulalie et

1. *Mémorial de J.-B. Vallière*. Archives de la Haute-Garonne. Actes de l'État-Civil. Paroisse Saint-Étienne, 1789.

2. Voir aux *Pièces justificatives* l'épithaphe qu'il composa pour son oncle le bailli Jacques-Armand de Vachon Belmont. Arch. des B.-du.-R. — Ordre de Malte. *Dossier généalogique*, n° 469.

de Béziers. Il était né à Pertuis, le 8 octobre 1717, de Jean-Antoine et de Françoise de Castellane. Il fut capitaine de vaisseau et gouverneur de la Guadeloupe pour le roi de France. Il reçut des blessures dans différents combats. Les Anglais le firent même prisonnier. En 1766 il obtint la commanderie de Sainte-Eulalie en Rouergue. C'était un homme sensé, instruit, bon, profondément religieux, mais d'une grande fierté. Il parvint à former, dans le château de son père, à Pertuis, une bibliothèque de plus de 6 000 volumes. Elle fut dilapidée pendant la Révolution. Il mourut le 8 avril 1794 (1).

1787, 17 février. — Victor-Nicolas de Vachon-Belmont, commandeur de Condat.

6 mai. — Jean-Antoine-Joseph-Charles-Elzéar de Riquetty-Mirabeau.

5 novembre. — Louis-Dominique de Gras-Préville, commandeur de Millau. Il était né à Tarascon le 19 février 1719 de Joseph et d'Angélique de Cambis.

1788, 31 mars. — Toussaint de Vento des Pennes, lieutenant du Grand-Prieur.

4 mai. — Jean-Antoine-Joseph-Charles-Elzéar de Riquetty-Mirabeau.

10 novembre. — Gaspard-Louis de Tulle-Villefranche, commandeur d'Aix. Il présida aussi, devenu commandeur de Trinquetaille, le chapitre du 3 mai 1789 et l'assemblée du 9 novembre suivant. Il venait d'être nommé le 28 septembre, Grand-Prieur, en remplacement de Montgey mort depuis peu. C'est en cette qualité qu'il présida le chapitre

1. D'après les *Mémoires de la famille de Riquetty-Mirabeau*. Voir aux *Pièces justificatives* l'épithaphe qui lui est dédiée dans l'Église de Malte.

du 2 mai 1790, où étaient présents 12 chevaliers et 2 prêtres. Les dernières réunions furent tenues par Louis-Dominique de Gras-Préville, devenu commandeur de la Capelle. Ce sont celles du 8 novembre 1790 où se trouvaient 2 chevaliers et un prêtre, celle du 1^{er} mai 1791, où étaient 4 chevaliers et 2 prêtres, et enfin celle du 7 novembre suivant où furent présents un chevalier et un prêtre.

C'était la fin de ces innombrables assemblées tenues très régulièrement à travers le temps, avec un nombre plus ou moins considérable de chevaliers, plus nombreux au chapitre qui était la session principale et qui avait l'avantage d'avoir lieu au beau temps, moins nombreux à l'assemblée d'automne qui ne se réunissait que pour la nomination de commissaires. Quand la Révolution éclate, les chevaliers se dispersent sur le chemin de l'exil, il en reste à peine quelques-uns pour voir fermer et spolier la demeure du Grand-Prieur. Le dernier, Louis-Gaspard de Tulle-Villefranche séjourna en Suisse ainsi que nous l'avons dit ailleurs (1), pendant les plus mauvais jours. Il écrivit le 17 février 1791, de Lausanne, où il était alors, à Mathieu Beuf, avocat à Arles, pour lui confier l'administration du Grand-Prieuré pendant son absence. À son retour, il se fixa au château de la Nerthe que son petit-neveu, le marquis de Villefranche avait mis à sa disposition. Il mourut le 15 juin 1806 et fut enterré dans le cimetière de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse) (2).

1. Cf : *Bul. de la Soc. des Amis du Vieil Arles*, 1906, p. 42.
2. Nous donnons en *Pièces justificatives*, l'acte de décès et l'épithaphe du Grand-Prieur Louis-Gaspard de Tulle Villefranche que nous devons à l'amabilité de M. l'abbé J. Méritan, curé de Châteauneuf-du-Pape.

Réunions extraordinaires tenues au Grand-Prieuré (1)

(1772-1789)

- 1772, 20 janvier à 11 h. — Henri-Augustin de Piolenc, Grand-Prieur, préside. Présents : 5 chev., 1 prêtre.
- 19 juin, à 1 h. Le même préside. Présents : 3 chevaliers 1 prêtre.
- 9 décembre, à 11 h. — Le même. Présents : 6 chevaliers, 1 prêtre.
- 1773, 22 mars à 11 h. — Le même. Présents : 5 chevaliers, 1 prêtre.
- 1774, 16 décembre.— Paul-Augustin de Rolland-Réauville, Grand-Prieur. Présents : 3 chevaliers, 1 prêtre.
- 1775, 14 janvier. Le même. Présents : 4 chevaliers, 2 prêtres.
- 1776, 3 juin. — Le même. Présents : 3 commandeurs, 3 prêtres.
- 11 décembre. — Le même. Présents : 2 chevaliers, 1 prêtre.
- 1778, 24 décembre à 3 h. du soir. — Le même. Présents : un commandeur, deux prêtres.
- 1779, 2 janvier à 11 h. du matin. — Le même. Présents : 2 commandeurs, 2 prêtres.
- 14 janvier à 3 h. du soir. — Le même. Présents : 2 commandeurs, 2 prêtres.
- 28 octobre à 2 h. du soir. — Le même. Présents : 1 commandeur, 2 prêtres.
- 1780, 4 avril à 11 h. du matin. — Le même. Présents : 2 commandeurs, 3 prêtres.

8 avril, à 11 h. — Le même. Présents : 2 commandeurs, 3 prêtres.

1781, 26 mars à 11 h. du matin. — Le même. Présents : 3 commandeurs, 2 prêtres.

1785, 14 décembre à 11 h du matin. — Joseph-François-Auguste des Porcelets, commandeur de Trinquetaille. Présents, 1 commandeur, 2 chevaliers, 1 prêtre. (1)

Quelques autres réunions extraordinaires eurent lieu dans la région, pendant les dernières années de l'existence de l'Ordre de Malte. Ainsi le Grand-Prieur de Réauville, pria le 16 juin et le 22 novembre 1780, le bailli de Gaillard, commandeur de Valence, de présider deux assemblées à Marseille. Le 23 mars 1782, une réunion se tint à Avignon, à 10 h. du matin, dans l'Hôtel du Grand-Prieur, Charles Félix de Galéan-Gadagne. Les 16, 22 mars, 3 avril 1784, 4 février 1785, 25 février, 27 mars 1786, eurent lieu des assemblées extraordinaires à Aix, en haut de la rue de L'Opéra, dans l'Hôtel du marquis de Parade, sous la présidence du Grand-Prieur de ce nom (2). Une autre se tint à Marseille, le 15 juin 1785, à 4 heures du soir, sous la présidence du bailli Dominique de Gaillard (3).

Abbé M. CHAILAN.

1. Cf : *Bul. de la Soc. des Amis du Vieil Arles*, 1906, p. 28.
2. Archives des Bouches-du-Rhône, ordre de Malte, vol. XXIV : *Assemblées extraordinaires*.
3. Archives municipales d'Arles : *II Miscellanées*, tome 1^{er}.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Quelques actes de décès

Le vingt-neuf février mil sept cens cinquante deux, messire André de Grille, commandeur de l'ordre de Malte et baillif de Garce (*sic*), mort la nuit dernière dans la paroisse N.-D., la principale de cette ville d'Arles, âgé de soixante et onze ans, après avoir reçu seulement la sainte extrême-onction que je luy ay administré dans l'apoplexie, a été enterré dans la chapelle de la maison de M. le grand prieur de Saint-Gilles. En foy de quoy ay signé avec les témoins.

Mercier, Pellicot, Issautier, curé.

Le dix-huit avril mil sept cens cinquante deux, m^{re} Jean Raybaud, avocat en la cour, et époux de damoiselle Marianne Denoyer, mort le dix-sept dans la paroisse principale de cette ville d'Arles, âgé de soixante-dix-sept ans, après avoir reçu les sacremens, a été enterré dans l'église des RR. PP. grands cordeliers. En foy de quoy ay signé avec les témoins.

Mercier, Pellicot, Issautier, curé (1).

L'an mil huit cent six et le quinze juin à midi est décédé Louis-Gaspard de Tulle Villefranche, grand prieur de l'ordre de Malthe, âgé d'environ quatre-vingt-sept ans et le lendemain, à midi, il a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

Martin, desservant (2).

1. Arch. municip. d'Arles ; GG. *Paroisse N.-D. la principale ou Sainte-Anne. Naissances, mariages, décès (1732-1749)*.

2. Registre de Catholicité de la paroisse de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).

Une épitaphe

Cy git
Louis-Gaspard de Tulle de Villefranche
Grand-Prieur
Chevalier commandeur du ci-devant ordre de Malthe
Ancien officier général des armées de France
Né le 6 janvier 1620
et décédé le 15 juin 1806. (1)

Autres épitaphes (2)

I — Jacques-Armand de Vachon Belmont.

D. O. M.
Fr. Jacobus Armandus
De Vachon Belmont
Commendarum Arelatensis
Et Massiliensis præfectus
Tirremis dux electus A. MDCC XVI. in passaventi
Pugna pari consilio ac fortitudine hostium
Vires afflixit. Questor designatus in prioratu
S. Ægidii, publicain rem tres annos indefessus
Promovit ; tum postea ad magni commendatoris
Ac tandem magni prioris tolosani amplissimos
Honores electus clarius virtutibus quam

1. Cette épitaphe sans caractère artistique se voit encore sur une plaque de marbre, dans l'ancien cimetière de Chateauf-neuf-du-Pape.

2. Ces épitaphes se trouvent dans l'église Saint-Jean à Malte. Elles ont été relevées pour la 1^{re} fois par Caruana dans son grand ouvrage in-f° en 3 volumes parus, à Malte, en 1838, 1839 et 1840 sous le titre de : *Collezione di monumenti e lapidi sepolcrali dei militi Gerosolimitani nella chiezza di San Giovanni in Malta*. Monsieur de Mas-Lastrie les a aussi recueillies en 1856, dans un article paru dans les *Archives des Missions*, 1^{re} série, t. VI. pp, 1-240, mais corrigées et augmentées.

Dignitatum ornamentis émicuit : de Ordine
Suo non mediocri munificentia benemeritus.
Paupertatis solatium, amicorum deliciae, candoris
Et integritatis exemplar Aquis-sextiis naturæ
Concessit tertio idus novembris A. MDCC LXVI.
Quod amantiss. patruï memoriæ dicat et consecr.
Bajulus Victor Nicolaus de Vachon-Belmont
Qui majoribus sui ordinis dignitatibus
Honeste functus, virtutum splendore
Et morum urbanitate prestantior
Meritis clariss : Melitæ fato cessit
20 Agus. A. 1807.

2. — Jean-Baptiste de Thaon de Revel.

A ^P < Ω

Memoriæ

Joanis. B. de Thaon de Revel
Eq. hier. Arcinencis. comm
Cruce. magna. exornati.
Qui. religione. doctrina.
Pietate. in. pauperes.
Fide. benignitate. in. omnes.
Exempla. virtutum.
Triste. desiderium. suit. reliquit.
Vix. ann. LXXV. M. VI. D. VII
Obiit. id. jan. CI) I) CC L XXXIV.
J. F. D. Villages eq. hier.
Amico cariss. bene merentiss.
Fecit.

3.— César de Villeneuve Thourenc.

D. O. M.

Cineribus F. Cæsaris de Villanove Thourenc
S. Ægidii prioris

Et commendarum de la Chappelle
Et de Montpellier commendatarii
Miraris tanta sibi, dum viveret, comparasse
Quæ in triremis præfectura, aliisq : maneribus
Suoë religioni obsequia præstitit
Strenuum, et emeritum reddidere :
Et commenda, quam servato cære fundavit
Amorem, quo eidem religioni devinctus erat
Ostendit
Atque hinc mirari desine
Quod longævus vixerit,
Et in bona quieverit senectute,
Annos natus plus nonaginta :
De bene gestis etiam in hac vita
Centuplum reportatur
Obiit die 14 octobris 1716.

4. — Charles de Romieu.

D. O. M.

Bajulivo Fr. Johanni Carolo de Romieu
Sac : ord. censuum de Saint-Félix et de Burgaud
Commendatario.

Qui tormentis bellicis, ac navali præfuit :
Excubiarum cohortis A. M. M. Perellos institutæ
Imperator creatus est :

M. M. Manœl palitii præfectum egit
Pleraque alia ordinis sui munerat obivit
Vir animi dotib' munificentia in egenos.
Et amicorum cultura commendabilis.
Decessit XIV cal. April. Ann. MDCCXLV.
Ætatis suæ LXXII, religionis LIX.

5. — Antoine de Riquet Mirabeau.

Memoriæ immortalī
Fr. Antonii de Riqueti Mirabeau
S. Eulalice et Besies præceptoris
Post triremiu S. R. I. Præfectura
Magni Tolosæ Prioris
Qui regice primum navi
Tum Aquis Lupiis præpositus
Christianiss. regi
Obsequia egregie probavit sua
Meritis demum et honorib. clarus
Probitate innocentia comitate
Ordinib. cunctis desideratiss.
Obiit XIV kal. maias MDCCXCIV
Ætatis suæ LXXII

6. — Joseph-Charles de Tressemanes-Chasteuil,

D. O. M.
Hic quiescunt cineres F. Josephi Caroli de Tressemanes
[Chasteuil
Comdæ Aquisextianæ præfectus qui summa cum laude
[publica rem
In prioratu S. Egidii tractavit. Tum postea
Præses linguæ provinciæ designatus
Eximias quibus eminebat dotes uberibus explicuit
Vir dignus ob sincerum quo fervebat in omnes studium
Animi candorem et generositatem atqua etiam
Consilii integritatem
Qui apud suos et exteros oeternæ memoriæ commendetur
Quisquis es viator, dum fracta tot virtutis
Ornamenta cernis obortas compesce lacrymas
Et eadem in te restituere aude.
Obiit vigesima secunda die Xbris anni MDCCLXVI
Dum annos absolveret LXV. mens. VIII. dies VII. Hocce
[monument,

Equites Joseph, Carolus, Raimundus, et Æmilianus
De Tressemanes Chasteuil ejus ex fratre nepotes
[aman tissimi
Signum arnoris et pietatis in patrum posuere.

7. — Vincent Sauveur de Gaillard.

T

D. O. M.

Et^e. mem. sacra. ill. D. F. Vincentii Salv. de Gaillard
M. S. Egidii prior et S. Joan aquens. commen. non
Minu affini quam propria nobilitate præclari ;
Qui germanis tribus immaturo fato sublatis ;
Nempe enim Jo. Bapt. et Jo. Aug. in insula Cretæ,
Tertius vero Joses. Triremis S. M. Patronus uniusq ;
E sexdecim legionib' tribunus in Coronensi
Obsidione interierant : pias illorum
Vices, ut expleret unus superstes
Sese totù sac. militiæ devovit ; vere sui
Studiosus religiosæ observantiæ exemplar
Fuit, et octogenario major obiit Aquis
Sextiis, 5 id. jan. 1745.

Frat. Dom. et Chrysost. Censibus. Valentæ,
Et Poet Laval. ab eo ditati duplex charitatis,
Et gratitudinis monumentù cenotaphium
Hoc pro patruo benefactori lugentes dicarunt.

T

8. — Gaspard de Pontevès Bargème.

D. O. M.

Justitias judicanti
Fr. Gaspar de Ponteves Bargeme
Fuit

Annos vixit supra XCIII
Quorum XXXXII. Commendator
Et XX. Tolosæ prior :
Quid plura
Nunc pulvis jacet
Disce viator
Humanæ gloriæ etiam longævioris
Hoc solum esse superstes
Fuit
Cœlestis immo gloria
Æterna est.
Obiit anno salutis MDCCXX.
Die XXVII aprilis.

Certificat de décès du Grand-Prieur de Piolenc

Frère Joseph Antoine Raybaud, prêtre conventuel de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vicaire général d'illustrissime et révérendissime frère Jean Dominique Mainardi grand croix, prieur général, de la majeure église conventuelle et de tout ledit ordre certifie à tous qu'il appartiendra qu'illustrissime seigneur frère Henry Augustin de Piolenc, Grand Prieur de Saint-Gilles, conseiller du roi en tous ses conseils d'État et privé, commandeur de Bordères, est décédé ce jour d'huy dans son hôtel prieural, vers les cinq heures du matin, après avoir été administré du Saint-Sacrement de l'Extrême Onction le jour d'hier à 4 h. du soir par frère Alexis Jourdan, prêtre religieux d'obédience, et collégial de l'église Saint-Jean de Saint-Gilles approuvé par nous à cet effet en notre susdite qualité. En foy de quoy, je me suis soussigné à Arles le 5 may 1773.

Frère J. A. RAYBAUD, vic. g^{al}.

Arch. des Bouches-du-Rhône. Ordre de Malte. *Chap. et ass.* (1751-1775), vol. XIX.

Titres, situation et revenus des
Commanderies en 1755

Prieuré de Saint-Gilles

Revenus :

- Aix-en-Provence : 7.000 livres.
- Argence près d'Arles : 3.500 livres.
- Astros près de Fréjus : 7.000 livres.
- Avignon : 7.000 livres.
- Barbantane près de Saint-Gilles : 5.624 livres.
- Beaulieu près de Toulon : 7.400 livres.
- Le Bastic, en Quercy, au diocèse de Cahors :
6.500 livres.
- Béziers ou Peyruis : 13.800 livres.
- La Capelle en Quercy : 20.000 livres.
- Canabières près de Rodez : 6.500 livres.
- Capette tout près de Saint-Gilles : 7.100 livres.
- Cavales tout près de Saint-Gilles : 4.000 liv.
- Comps près de Fréjus : 7.400 liv.
- Douzens près de Carcassonne : 6.000 liv.
- Durbans près de Cahors : 7.000 liv.
- Espalion : 10.000 liv.
- La Favillane près d'Arles, en Camargue : 4.000 liv.
- Gap : 5.000 liv.
- Gap Francès à sept lieues de Mende : 8.000 liv.
- Grésans à trois lieues de Béziers : 6.600 liv.

Montpellier : 9.000 liv.
Nice : 1.500 liv.
Paliers (partie en Gévaudan, partie en Vivarais) : 9.000 livres.
Pézenas : 20.000 liv.
Le Plan de la Peyre, au diocèse de Nîmes : 4.200 liv.
Poët-Laval, près de Montélimar : 6.500 liv.
Puimoisson, près de Riez : 6.000 liv.
Raissac, près d'Albi : 1.000 liv.
Saint-Christol, près le Pont de Lunel : 8.400 liv.
Sainte-Eulalie, à trois lieues de Millau : 32.000 liv.
Saint-Félix en Rouergue : 18.000 liv.
Sainte-Luce, à Arles : 16.000 liv.
Sainte-Marguerite, à Nice : 1.700 liv.
Sahels, à Arles ; 14.000 liv.
La Selve, en Rouergue : 9.000 liv.
Trinquetaille à Arles : 16.000 liv.
La Tronquière, près de Cahors : 8.000 liv.
Vaours, près de Cahors : 9.200 liv.
Valence : 12.000 liv.
La Vernède, en Camargue : 3.300 liv.

Prieuré de Toulouse

Arcins, près Bordeaux : 6.500 liv.
Argenteins, près de Nérac : 17.000 liv.
Bordeaux : 16.000 liv.
Bordères, près de Bagnères : 17.000 liv.
Boudras, près de Toulouse : 7.000 liv.
Le Burgaud, près de Toulouse : 7.800 liv.
Cagnac, près de Mirepoix.
La Cavalerie, près de Condom, de Lectoure et d'Auch : 9.000 liv.
Caubins et Morlas en Béarn : 11.000 liv.
Condat, à sept lieues de Périgueux : 5.000 liv.
Maussonez, au diocèse de Rieux 7.000 liv.

Puysubran, aux diocèse de Saint-Papoul et de Mirepoix :
6.000 liv.

Poucharamet, démembré du Prieuré de Toulouse :
7.000 liv.

Renneville, à sept lieues de Toulouse : 11.500 liv.

Saint-Blaise de Mars aux Pyrénées : 1.800 liv.

Le Temple, à Agen : 6.000 liv.

La Villedieu, au diocèse de Montauban : 1.500 liv.

D'après le ms. 2.829 du Musée Calvet d'Avignon, intitulé
Recueil sur Avignon, fol. 109 : Mélanges ecclésiastiques.

Noms des Chevaliers présents aux Assemblées de 1672

Au chapitre du 1^{er} mai, avec le président Jean-Paul de
Lascaris, sénéchal de Malte et commandeur de
Castelsarrasin et Saint-Félix de Sorges, furent présents :

FF.

François d'Agoult-Seillon, commandeur de Valence.

Jean-François de Verdelin, commandeur de Raissac.

Anne de Forbin la Fare, commandeur du Plan de la
Peyre.

Jean-Baptiste de Thomas-Millaud, commandeur de
Montfrin.

Jacques de Chiavary, commandeur de Cavalès.

Jean-Augustin de Garnier-Rousset, commandeur de Nice.

Pierre de Raphaelis - Rognes, commandeur de Gap
Francès.

Jean de Morges-Ventavon, commandeur d'Homps.

Jean-Baptiste d'Arbaud-Peynier, commandeur.

Jean de Moutet, commandeur de Barbentane et de
Bordeaux.

César de Villeneuve-Beauregard, commandeur de
Paliers.

Henri de Thomas la Valette, commandeur de
Montpellier.
Cléophas de Blacas-Thorenc, chevalier.
Paul-Antoine de Quiqueran-Beaujeu, chevalier.
Jean-Augustin de Joannis la Brillane, chevalier.
Fr. Claude de Villeneuve-Tourrettes, chevalier.
Scipion de Castellane-Esparron, chevalier.
Jacques de Marcel-Crochans, chevalier.
Gaspard de Castellane-Montmeyan, chevalier.
[Cabassole, chevalier].
Gilles de Romieu, chevalier.
Scipion de Glandevès-Montblanc, chevalier.
Richard de Robin-Barbentane, chevalier.
Charles de Thézan-Venasque, chevalier.
Jean de Quiqueran Ventabren, chevalier.
Jean-François de Grasse-Lescoulet, chevalier.
de Castellane-Prillon, chevalier.
Jean de Sabran, chevalier.
Gaspard de Blacas-Carros, chevalier.
[Louis-Antoine] de Glandevès-Beaudument, chevalier.
Jean de Glandevès-Castellet, chevalier.
Sauveur de Glandevès Pourrières, chevalier.
Joseph de Félix la Reynarde, chevalier.
François-Louis de Quiqueran-Ventabren, chevalier.
Antoine de Berre Saint-Julien, chevalier.
Louis de Gérente la Bruyère.
Gaspard de Sainte-Marguerite la Garde, chevalier.
Antoine de Villages la Chassagne, chevalier.
Melchior de Fabri-Fabrègue, chevalier.
Jean de Bausset, chevalier.
Alexandre de Pontevès Bargème, chevalier.
François de Berre Saint-Julien, chevalier.

Prêtres et servants d'armes :

Jacques Mère, prêtre, commandeur de Bayonne.

Jean-Claude Viany, prieur de Saint-Jean-d'Aix.
Jean-Marie Deydier, prêtre.
Jean Sicard, prêtre.
Jean Laugeiret, prêtre.
François Gaillard.

À l'assemblée du 7 novembre 1672 avec le président
Jean d'Arpajon, Grand Prieur, furent présents :

Balthazar de Demandols, commandeur de Saliers,
Pézenas et Petite-Argence.

François de Ratte-Cambous, commandeur de Jalès.

François d'Agoult-Seillon, commandeur de Valence.

Jacques de Chavary, commandeur de Cavalès.

Jean-Augustin de Garnier-Rousset, commandeur de
Nice, receveur.

Jean-Philippe de Soubiran-Arifat, chevalier.

Jean de Quiqueran-Ventabren, chevalier.

Jean de Sabran, chevalier.

André de Clémens, chevalier.

François-Louis de Quiqueran de Ventabren, chevalier.

Arch. des B-du-R. Ordre de Malte. *Chapitres et assemblées*
(1651 à 1673). Vol. XIV.

FONTVIEILLE

Notes et Documents

AVANT-PROPOS

Le village de Fontvieille se présente sous un aspect particulier. Les maisons irrégulièrement disposées s'échelonnent de Saint-Victor à Michellet, sur les deux routes qui les enserrent, avec au milieu dans sa longueur la grande rue, sur l'emplacement d'anciennes carrières utilisées en partie pour l'habitation.

La campagne présente des aspects variés : au Nord, les derniers contreforts bleus des Alpilles au pied desquels s'étagent de nombreux vergers d'oliviers ; à l'Est, les vallonnements où sont ouvertes les carrières actuelles ; au Sud, les montagnettes arides des Cartons couronnées de pins et entrecoupées de rares olivettes ; le restant du territoire comprend des anciens marais desséchés, terrains aujourd'hui fertiles, d'où émergent Cordes et Castellet.

Cet aspect du pays a été diversement apprécié. Au XVIII^e siècle, le premier titulaire du notariat, écrivait sur son « Livre de Raison » : « J'ai vendu au sieur Lange, de Fontvieille, mon Office de notaire royal créé pour le dit lieu, et dont j'avais obtenu les provisions en janvier 1767. La misère du dit lieu, le peu d'espoir d'y faire mes affaires et surtout le dégoût de ma femme pour le séjour de ce village m'ont engagé à faire cette vente. » (1)

Ce n'est pas sous ce jour défavorable qu'un poète contemporain,

1. Balthazar Honoré n'exerça pas ses fonctions et ne fit pas enregistrer sa nomination au greffe d'Arles.

bien placé pour observer, l'a décrit : « Ce grand bourg poudreux et blanc comme un chantier de pierres avec ses montagnettes chargées de pins. Des ailes de Moulin tournaient dans le haut... Que de fois l'hiver je suis venu là me reprendre à la nature, me guérir de Paris et de ses fièvres. » Ainsi parle Alphonse Daudet, ce provençal d'adoption qui y a vécu de si belles heures, car on peut dire que « *Les Lettres de Mon Moulin* », écrites à Fontvieille ont marqué le début de sa renommée. On voit, dans le parc du château de Mon Moulin, le « *cagnard* » où il aimait à rêvasser. Ainsi un homme d'affaires et un poète ont jugé différemment des agréments et avantages. Libre à chacun d'opter pour le tableau le plus conforme à ses goûts.

Actuellement notre pays traverse une période critique ; d'ailleurs, au point de vue de la fortune, il a éprouvé de nombreuses variations. L'industrie, représentée par les carrières, a eu des époques florissantes sous le second Empire ; ce fut l'âge d'or. Il est à craindre que nos carriers ne revoient plus l'activité de ces années heureuses, car actuellement les chômages sont fréquents.

L'agriculture a eu des hauts et des bas. Pendant longtemps les oliviers ont rapporté de jolis bénéfices. Après le dessèchement des marais de Barbegal en 1851, la culture de la garance donna des rendements très appréciables ; plus tard dans le même périmètre furent créés de magnifiques vignobles qui, traités par la submersion, apportèrent une main-d'œuvre importante. Aujourd'hui les oliviers rapportent moins, la garance n'est plus cultivée, les vignobles traversent une crise ; la sécheresse rend les récoltes incertaines. Notre pays est condamné à décliner, si de nouvelles ressources ne viennent le relever. Fort heureusement le Canal de la Vallée des Baux apportera un changement. Par comparaison avec les pays voisins, on peut se rendre compte de la

transformation qui va s'opérer et des avantages que retirera notre population. Ce sera sinon la richesse, du moins le bien-être assuré par un travail rémunérateur.

Au moment où ces légitimes espérances vont se réaliser, il ne nous paraît pas inutile de rappeler aux habitants de Fontvieille le passé trop longtemps oublié de leur joli village. Si courte que soit cette « petite Histoire » de Fontvieille et si nombreuses qu'en soient les lacunes, surtout pour l'Antiquité et le Moyen Âge, c'est encore une longue histoire, puisqu'elle va de l'âge de la *Pierre polie* au commencement du XIX^e siècle, une histoire aussi du plus vif intérêt et non sans gloire, car elle se rattache étroitement aux annales d'une ville et d'une abbaye également célèbres, Arles et Montmajour. Nous nous sommes contentés de la résumer en quelques pages, simplement et sans prétentions littéraires, à l'usage de nos concitoyens et de nos écoliers, d'en indiquer les grandes phases, d'en faire revivre les principaux épisodes, et de faire connaître, en même temps, l'origine, le caractère et l'importance archéologique des nombreux vestiges de l'époque romaine ou féodale épars sur notre territoire, que les gens du pays attribuent indistinctement à de vagues aïeux, aux « anciens ». Mais si nous avons banni de ce modeste essai tout étalage d'érudition, si nous en avons, de parti pris, écarté un inutile appareil scientifique, qu'il nous soit permis, cependant, d'espérer que, presque entièrement établi, à partir de la fin du Moyen Âge, sur des documents inédits tirés surtout des Archives communales de Fontvieille et de Maussane, il ne sera pas lu sans profit par les érudits, par les archéologues et par les historiens du Pays d'Arles et de la Vallée des Baux.

25 septembre 1907.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES

1° Époque préhistorique

Du passage des hommes primitifs nous trouvons de nombreuses traces. Étaient-ils Celtes ou Ligures ? On ne peut se prononcer sûrement, les opinions étant partagées.

Sur le sommet de la montagne de Cordes (1), au milieu de sa longueur, une descente aboutit au milieu d'un espace découvert où se trouve une porte ronde pareille à celle d'un four : c'est l'entrée d'un corridor, entièrement taillé dans le rocher, dont la largeur et la forme sont égales à celle de la porte. Par ce corridor on entrait dans la « *Grotte des Fées* ». Le plan de ce caveau est une espèce d'ovale irrégulier, il est fort allongé et se rétrécit ; les parois sont inclinées de façon à le rendre évasé ; il est recouvert par des pierres énormes placées l'une à côté de l'autre ; dans son ensemble il a 42 mètres de longueur. La légende place aux alentours de la grotte, l'endroit où est cachée la « chèvre d'or » qui a tenté de nombreux chercheurs à toute époque.

Dans la propriété Bounias, sur le plateau de Castellet, par une découverte due au hasard, en 1860, ont été mises à jour deux grottes ou allées couvertes à peu près semblables, mais de plus petites dimensions, dénommées « *Bounias* » et, la « *Source* ». Un peu plus tard, au bord de la route d'Arles et au couchant, une nouvelle grotte fut fouillée, la *Grotte Arnaud* (2).

1. Voir Anibert : *Dissertation historique et topographique sur la Montagne de Cordes et ses Monuments*, MDCCLXXIX. p. 41 et 81.

2. Divers objets trouvés dans la « crypte dolménique » dite *Grotte Arnaud* et dans le « tumulo-menhir » de *Coutignargues* sont conservés au *Musée Lapidaire* d'Arles.

On voit aussi près *Saint-Coutignargues* une quatrième allée couverte, d'une architecture spéciale. Les parois latérales, au lieu d'être creusées dans le roc, sont en maçonnerie formée de petites pierres superposées aux angles arrondis. Comme pour les autres allées couvertes, la voûte est en gros blocs, et on voit à côté un menhir renversé.

Les perles de diverses formes, les flèches, les pointes de javelot en silex, les poteries, trouvées dans ces grottes attestent qu'elles ont été taillées par les peuples qui habitèrent ces régions pendant les temps préhistoriques ; elles servirent très probablement de lieux de sépulture.

Il est très intéressant de remarquer que ces diverses grottes remontant à l'âge de pierre sont très rares en Europe ; on en voit au Danemark, aux Baléares. Arles, qui a tant de monuments anciens, ne possède pas de vestiges de ce genre.

2. Époque romaine

Aperçu général

Si l'origine et la race des premiers habitants est difficile à établir, il en est tout autrement de l'occupation romaine, qui a marqué son existence par des ouvrages dont nous voyons encore les ruines.

À ce moment, il est évident que notre territoire, excepté quelques familles probablement disséminées sur les hauteurs, ne possédait pas d'agglomération. À cause de sa proximité avec la ville d'Arles, placée dans son rayon, c'est l'histoire de cette ville qui nous est propre. Pour l'intelligence des faits que nous voulons exposer, nous croyons utile d'indiquer les principales dates qui ont marqué la transformation de cette ville.

Nous n'avons aucune mention historique sur Arles avant le I^{er} siècle antérieur à notre ère. *Arelas* commença à

prendre de l'importance, lorsque Marius, le vainqueur des Teutons, eut fait construire d'Arles au littoral du golfe de Fos, les Fosses Mariennes, canal la reliant directement avec la mer. Le commerce et la navigation enrichirent Arles qui devint à cause de sa situation exceptionnelle une des premières colonies romaines : toujours florissante, elle devint après Dioclétien la résidence ducal du Préfet du Prétoire, et, sous Constantin qui l'embellit, la résidence momentanée des Empereurs.

Ce fut sous Constantin que les Romains entreprirent de grands travaux dans notre région et que la source de la Tour fut sans doute appréciée. C'est à cette date que certains font remonter l'origine du nom de notre pays, *Fons-Vetus*. Aucun texte ancien n'autorise cette interprétation. Le nom de Fontvieille n'apparaît que vers le *xvi^e* siècle. Il semble plus naturel de trouver dans la langue provençale son origine : la *vieiofont* ou la *Fouan vieillo*.

Voie romaine

La grande voie Aurélienne, de Rome à Arles, empruntait notre territoire. En venant d'Aix, elle se dirigeait sur Mouriès (*Tericia*), Maussane (*Mamuzane*), d'où partait un embranchement allant sur Saint-Remy (*Glanum*) ; elle passait aux *Forges*, au Midi de Montpaon, pour aboutir à Saint-Gabriel (*Ernaginum*). De ce dernier point on traversait une branche du Rhône, confondue avec une partie de la Durance ; des bateliers sur des radeaux transportaient jusqu'à Arles voyageurs et marchandises. L'inscription de Saint-Gabriel nous l'apprend ; sa traduction est la suivante : « À Marcus Frontoni Eupor, sevir Augustal de la colonie Julia Augusta d'Aix, curateur des bateliers de la Durance et des utriculaires d'Ernaginum : Julia Nicé à son époux chéri. »

Cette voie était, comme toutes les grandes voies, solidement pavée et jalonnée de bornes milliaires. On trouve à l'entrée

du parc du château d'Estoublon une borne qui était non loin de là et dont les caractères sont assez effacés. Sa suscription était la suivante :

PATER PATRIÆ
IMP. CAESAR
DIVI F.
AVGVSTVS VII (1)

Les pierres qui servirent en partie à la construction d'Arles romain empruntèrent cette voie. C'est assurément dans le voisinage, au lieu dit *les Taillades*, que furent ouvertes les premières carrières dans le quartier des Forges. La pierre étant mi-dure fut employée concurremment avec celle des carrières de Saint-Remy. L'outil employé par les carriers romains était la smille (*escoucle*) en usage encore de nos jours. Il est aujourd'hui certain que l'ouverture des carrières remonte à cette époque.

Aqueducs romains

Avec le séjour des empereurs romains à Arles, et l'augmentation de la population, le besoin d'eau potable se faisait sentir, la construction des aqueducs fut entreprise.

Des Alpilles boisées les eaux descendaient dans la plaine ; sur les deux versants, elles furent captées. Un aqueduc septentrional prenait naissance dans les collines au Midi d'Eygalières, une de ses sources principales s'appelait *Vallis Clusa* (Vaucluse) (2). Proche le *mas Créma* tout un système de canalisation dont on voit encore des restes recueillait aussi les sources qui naissaient au milieu des marais. Il se dirigeait sur Saint-Rémy, en suivant à fleur

1. Le père de la patrie, Empereur, fils du divin César, Auguste, VII^e mille Romain.

2. C'est la conformité de nom qui a laissé dire à divers que la ville d'Arles était alimentée par la fontaine qu'a chanté Pétrarque.

Rémy, en suivant à fleur de terre ou en galerie les sinuosités des vallons. Cette même branche contournait Saint-Gabriel, traversait la plaine vers Saint Jean du Grès au Midi de la chapelle, empruntait le lit du Gaudre dans le quartier du puits de Leuze et recevait les sources d'Auges et des Taillades.

On vient de mettre à jour, non loin des carrières, à quelques centaines de mètres au Sud de la route d'Arles à Salon, sur les pentes du vallon de Parisot, de nombreuses et étroites rigoles (0,25 m) creusées régulièrement dans la bauxite (1) et que recouvrait une couche de terre végétale de 0,50 m d'épaisseur. Qu'elle est l'origine, quel était l'emploi de ces rigoles de drainage ? N'avaient-elles qu'une destination agricole, ou bien servaient-elles à augmenter le débit d'un aqueduc romain du voisinage ? Distribuées en éventail sur des pentes argileuses peu favorables aux cultures, à quoi pouvaient servir en effet ces rigoles convergentes, sinon à recueillir les eaux de ruissellement et à les conduire vers le fond de la dépression de Parisot ? Considérant ensuite la disposition des lieux, nous constatons que cette sorte de cuvette se trouve située un peu au-dessus d'un second bassin plus vaste, que barre, au Nord, le rebord méridional, ici taillé en forme de haute paroi verticale, du plateau calcaire où s'ouvrent les carrières actuelles : c'est le bassin des Taillades. C'est là que se trouve le pittoresque et remarquable monument comprenant l'autel taurobolique surmonté d'une grande coquille à cannelures.

Du point le plus bas des Taillades, si l'on parcourt du regard ce petit cirque de collines dont les pentes s'élèvent doucement vers le sud, on arrive à cette conclusion logique et nécessaire, que la cuvette de Parisot devait s'écouler dans le bassin des Taillades, utilisé et fort habilement aménagé par les ingénieurs

1. Sorte d'argile riche en alumine.

romains pour recevoir toutes les sources, toutes les eaux pluviales de ce quartier.

En effet, si l'on monte jusqu'à Parisot, on rencontre à mi-côte un assez large et profond ravin, au fond duquel apparaissent çà et là des vestiges de maçonnerie évidemment romaine : n'était-ce pas la rigole aujourd'hui privée de sa couverture, par suite élargie et bouleversée par les eaux d'orage, du réservoir supérieur ?

Que les Taillades aient été l'un des grands réservoirs d'alimentation de l'aqueduc romain primitif, celui qui venait d'Eygalières, cela non plus ne nous paraît pas pouvoir être mis en doute. Que signifieraient autrement, et le monument commémoratif dont nous venons de parler, qui dit assez à défaut de son inscription aujourd'hui presque entièrement effacée, l'importance des travaux exécutés en cet endroit, et surtout ce conduit souterrain dont la direction à travers le plateau de roche tendre, qu'il perce de part en part, fait deviner la destination et le rôle ?

L'aqueduc souterrain, dont le curieux bas-relief sculpté dans le rocher des Taillades indique exactement l'entrée méridionale, a son issue septentrionale marquée par une seconde coquille plus petite, également sculptée dans le rocher, à une centaine de mètres de la route, non loin du petit oratoire de Saint-Jacques. On voit aussi à l'entrée, à quelques mètres de l'autel, un cartouche à queues d'arondes dont l'inscription est entièrement effacée.

À quelques mètres de la même route de Fontvieille à Paradou, au pied de la butte et devant la « halte » des carrières, en creusant un puits dans la propriété J. Fouque, on a trouvé, à un mètre au dessous du sol végétal, et coupé verticalement l'aqueduc large en cet endroit de 1 mètre au plafond et d'une hauteur de 1,70 m, entièrement percé dans la molasse. De là, il se dirige vers Fontvieille. Avec les mêmes dimensions, on le voit dans

Montauban (montagne blanche) au *clos de Richeaume*, aux *Sumians*, aux *Petits Arcs* ; à cet endroit il traversait les marais : un pilier de ses arcades existe encore près Barbegal. C'est le même aqueduc que l'on retrouve à l'angle du cimetière d'Arles et en bordure des arènes (coté ouest) (1).

Le deuxième aqueduc avait sa principale source à l'Arcoule et recevait les divers cours d'eau descendant des Baux. Il traversait la route de Fontvieille à Paradou, passait au pied du *Defend de Sousteyran* (souterrain), longeait le chemin de Paradou à Barbegal, et se dirigeait, parallèle à celui d'Eygalières, avec un écartement de près d'un mètre et une différence de niveau assez sensible, vers un bassin situé en face du château de Barbegal et dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques traces à l'issue d'une tranchée creusée dans le roc (*peyre trocade*). Cet aqueduc, d'après P. Véran, était destiné à un usage industriel, très sûrement au foulage du drap et à la teinture ; les outils trouvés à cet endroit l'établissent. C'était peut-être là la fabrique du drap d'or destiné aux empereurs romains dont parle Bouche.

On reste stupéfait devant cette œuvre que l'on peut dire gigantesque. Avec quelles ressources ce travail a-t-il été fait ? Les légions romaines cantonnées dans le pays y ont-elles contribué ? Rien de précis à ce sujet, les auteurs qui ont traité cette question n'ayant pu la résoudre. Au moment où la ville d'Arles perdit de son importance l'entretien de cet aqueduc ne fut plus assuré. Les pays riverains durent en détourner les eaux et les habitants s'approprièrent pour bâtir les pierres toutes taillées de ses nombreuses arcades (2).

1. Voir, sur l'Aqueduc des *Taillades*, le Bulletin du *Vieil Arles* d'avril 1905.

2. Voir plus loin le tracé de l'aqueduc, dans sa traversée du territoire de la commune de Fontvieille.

CHAPITRE II

MOYEN - ÂGE

1 ° Haut Moyen-Âge

À l'époque de la destruction de l'Empire d'Occident, les Visigoths et les Bourguignons se disputèrent la Provence. En 480, à la suite de plusieurs sièges, Euric s'empara d'Arles. Lors de ses guerres avec les Visigoths, Clovis, en 506, envoya Thierry son fils assiéger Arles. La ville se défendit victorieusement, grâce à l'intervention du grand Théodoric, lequel administra ensuite en son nom toute la Provence. Ce n'est qu'en 536, par cession volontaire, qu'Arles échut à un des fils de Clovis. À plusieurs reprises (570) des bandes de Lombards ravagèrent la Provence.

Quelques années après, les Arabes vinrent et pillèrent pendant un siècle notre pays. La victoire de Charles Martel à Poitiers ne les empêcha pas, après la trahison de Mauronte, de prendre Arles, de la dépouiller et de saccager les monuments bâtis par ses empereurs. Expulsés par Charles Martel, ils revinrent un siècle plus tard recommencer leurs déprédations et ce ne fut qu'en 972 que Guillaume I, Comte de Provence, les chassa entièrement du Midi de la France.

Dans notre pays, ils construisirent de grands ouvrages pour l'entrepôt des vivres ; ils firent de la montagne de Cordes (1) leur principale place d'armes, se trouvant ainsi à proximité d'Arles. Au sud de cette montagne, on découvre des pans entiers d'une muraille faite en maçonnerie, qui était un véritable rempart. On y voit aussi les traces de deux tours. Ce rempart venait finir à l'est à l'endroit où les précipices le rendaient inutile. On peut se rendre compte de la valeur de cet

1. Anibert — Dissertation sur la Montagne de Cordes.

ouvrage fortifié à ce moment entouré d'eau.

Le vice-roi de Cordoue ayant habité le pays, l'origine du nom de la montagne est tout expliqué : on y reconnaît le nom de la ville de Cordoue, que certains anciens auteurs français appelaient Cordes. Dans les anciennes chartes, elle est appelée tantôt *Insula* tantôt *Mons de Cordoa*. Cette montagne a toujours appartenu, dans la suite à Montmajour depuis la fondation de ce monastère, sauf de 1260 à 1454 époque pendant laquelle elle appartient à l'abbesse de Saint Césaire d'Arles en vertu d'une charte de donation de l'abbé Guillaume de Ronis.

Sous les faibles successeurs de Charlemagne, un gouverneur de Bourgogne, Boson, fonda le royaume d'Arles. L'autorité des rois d'Arles s'amoindrit graduellement jusqu'en 1131, époque à laquelle les Arlésiens se constituèrent en république. Même à ce moment et depuis le x^e siècle, Arles est sous la suzeraineté au moins nominale des empereurs d'Allemagne.

Nous trouverons les faits intéressant notre pays sous différents noms, jusqu'au moment où son appellation définitive apparaît.

2° Baronnie de Castellet

Aperçu général

Elle était composée de divers fiefs appartenant à l'abbaye de Montmajour (1) : *Saint Jean du Grès*, le prieuré de *Saint Victor*, *le Castellet* et ses dépendances. La fondation de cet important monastère remonte à la fin du x^e siècle (974). Teucinde qui vivait à Arles donna l'île et d'autres biens à l'abbaye ; les donateurs furent si nombreux dans la suite que Montmajour fut classée au premier rang des abbayes méridionales.

1. Le nom de Montmajour n'a été donné à la colline que par comparaison avec la montagne de Cordes.

Les églises, prieurés et terres en relevant se comptaient par un chiffre considérable.

Indépendamment de l'esprit religieux, il était très avantageux de céder des terrains incultes aux ordres monastiques qui dans les premiers temps se composaient d'hommes laborieux, ayant les moyens d'opérer les défrichements. Dès 1067, un Abbé de Montmajour, Rolland, donna une vive impulsion au dessèchement. Les branches secondaires du Rhône et de la Durance, après avoir contourné Saint-Gabriel, formaient des marais insalubres. C'est aux Bénédictins que l'on doit la mise en culture d'une partie de ces terrains bien avant l'œuvre définitive de Van Ens. Un acte du 12 septembre 1412 (1), dit que la palud qui s'étend autour de Montmajour vient d'être desséchée aux frais des moines Bénédictins et de l'Archevêque d'Arles.

Saint-Jean-du-Grès

Il est difficile de fixer une date certaine à la fondation du prieuré de Saint-Jean du Grès. Ce prieuré fut fondé par les moines de Saint-Victor de Marseille, probablement au commencement du XI^e siècle. Dans la chapelle primitive, dont les constructions plus récentes n'ont laissé subsister que l'abside, on a découvert sous une couche de badigeon l'inscription suivante (en latin) :

« Kalendes de juin, dédicace de l'église Saint-Jean Baptiste évangéliste » (2).

La forme de quelques-unes des lettres indique qu'elle remonte au XI^e siècle. D'autre part en 1067 une charte d'Hugolenus approuve l'échange qui a donné l'église de Saint-Jean aux moines de Montmajour (3), preuve que cette église existait déjà avant la fin du XI^e siècle.

1. Notaire Simony d'Arles.

2. Destandau. Inscription de Saint-Jean du Grès. *Bulletin archéologique*, 1906.

3. Chantelou. *Hist. Montis Majoris*, p. 211.

La même année, une donation d'une grande terre sise à Saint-Jean du Grés avait été faite à l'abbaye de Saint-Victor par Raynald Rostang et son épouse Narbone.

Saint-Jean du Grés devint dans la suite le siège de la paroisse jusqu'en 1665. Rien ne prouve qu'il y ait eu un village autour de l'église. C'était tout simplement, comme *Saint-Cyprien de Montpaon*, une chapelle qui desservait ce quartier.

Dans son périmètre étaient disséminés une quinzaine de mas parmi lesquels le mas de *Jean Dupré*, le mas de *Coste* qui comprenait la terre de *Donine*, le mas *d'Anguillon* à Alexandre Barbier, bourgeois de Marseille, ceux de noble de *Laudun*, *d'Abeille*, *Palladan*, etc. Les chartes antérieures au XII^e siècle font encore mention de *la Chus*, territoire situé sur le penchant occidental des Alpilles entre Lansac, le Grés et Fontvieille.

À la vente des biens nationaux, la chapelle fut acquise par un habitant de Fontvieille ; depuis 1681 les Fontvieillois y allaient tous les ans en pèlerinage le 24 juin.

Saint-Victor

Le domaine où se trouvent aujourd'hui les ruines d'une chapelle fut donné à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille par Onald et Rodoline, Adalard et Bonilde, le 23 mai 817. Un siècle et demi plus tard, il était la propriété de Guillaume I, comte de Provence, qui le donna à un de ses magistrats nommé Lambert. Celui-ci le transmit à Montmajour en 976, par la charte suivante : « Moi Lambert et ma sœur Valburge, considérant la gravité de nos péchés donnons à Saint-Pierre de Montmajour, les marais qui sont au dessous de l'église de Saint-Victor, que nous tenons en fief du comte Guillaume ». Les vicomtes de Marseille qui croyaient que ce domaine leur appartenait, ignorant la donation faite à Montmajour, le revendiquèrent pour les moines de Saint-Victor de Marseille. Il s'en suivit

une contestation qui fut réglée sur le lieu même, à l'avantage de Montmajour, par la médiation de Rambaud, archevêque d'Arles. La charte qui constate cet arrangement est datée d'août 1040 : Montmajour est laissé en possession du prieuré et en échange on donne à Saint-Victor de Marseille une propriété à Bouc.

Dorénavant Saint-Victor appartient sans conteste à Montmajour. Les chartes ne disent rien de l'époque à laquelle le prieuré fut abandonné par les religieux. Une agglomération de pêcheurs et aussi de paysans se forma autour de la chapelle. Dans un titre de 1060, Geoffroy, comte de Provence, donne à l'abbaye de Montmajour le droit de pêche qui lui revenait dans les marais situés autour du village de Saint-Victor.

Il ne reste aujourd'hui de Saint-Victor que les ruines d'une chapelle, dont les caractères architecturaux (1) attestent une origine carolingienne. On y remarque une frise représentant des poissons tenant chacun un brin d'herbe et disposés sur des cartouches ; au fond de l'abside on distingue les restes d'une fresque certainement de beaucoup postérieure.

Tribuciga, non loin de l'oratoire de Saint-Victor, au sud-ouest de Fontvieille, aujourd'hui ; *Scrivignana* et *Vitulle Tulla* étaient dans ces parages et compris dans les possessions des moines de Saint-Victor de Marseille.

Castellet

Le *Castellet* était la portion principale de la baronnie ; il se composait de toutes les dépendances de Montmajour aux environs du monastère et comprenait le domaine proprement dit ou plateau de Castellet, les carrières (lapidicinas) de ce quartier et le terroir de Fontvieille.

1. H. Revoil : *Les Églises romanes du Midi de la France*.

Au Moyen-Âge le plateau de *Castellet* est tantôt appelé *Castellare* ou *Coutignaris*.

De nos jours le nom de *Saint Coutignargues* est donné à la partie sud de cette île : c'est sans doute le nom rectifié d'un propriétaire romain ; il n'y a jamais eu de saint de ce nom. Quant à la chapelle, une charte de donation aux moines Bénédictins du 19 août 940 ou 950 (1) la désigne déjà sous le nom de Saint-Pierre de Coutignargues : cette chapelle desservit le quartier jusqu'à la construction, au nord du plateau, de la chapelle comprise dans l'enceinte fortifiée.

La charte que nous venons de citer, fait remonter au milieu du X^e siècle la cession du plateau de *Castellet* aux moines de Montmajour. Il y eut probablement dans la suite des contestations, puisque par une autre charte d'avril 1045, Guillaume, vicomte de Marseille, sa sœur Stéphanie et ses fils Guillaume Aicard et Gauffred, rendirent le Castellet à Montmajour.

Le voisinage de la ville d'Arles, surtout à l'époque de la République arlésienne, occasionna aux abbés de nombreux désagréments. Pendant les grandes sécheresses, les Arlésiens profitant du retrait des eaux occupaient les terres émergées. De là de nombreuses discussions entre les Arlésiens, qui prétendaient s'emparer des accroissements de leurs terres en vertu d'un droit sur les marais et lacs que leur auraient donné les empereurs romains, et Montmajour qui alléguait son droit de possession d'après la charte de donation de Lambert et Valburge. En 1215 les parties comparaissent devant l'archevêque d'Arles qui décide de placer des bornes. Ces contestations se répétaient à toutes les époques de sécheresse.

D'ailleurs les biens des religieux étaient si nombreux qu'ils furent obligés de les mettre sous la protection des

1. Acte enregistré à la Cour des Comptes le 15 décembre 1670.

villes. C'est ce qui arriva pour les terres que Montmajour possédait aux environs d'Arles. Par acte du 28 mars 1226 l'abbé de Bonils mit son monastère et tout ce qu'il possédait sous la protection du Podestat (1) d'Arles, Dragonet de Mondragon et notamment le village de Castellet et son territoire (2).

Par l'acte d'union qui fut passé, il fut convenu : « 1° Que les administrateurs de la République d'Arles garderaient et défendraient les habitants de Castellet et leurs biens. 2° Que les habitants de Castellet seraient obligés de donner secours et conseil à la communauté d'Arles, soit dans les tribunaux, soit à la guerre, et de servir à leurs propres dépens dans toutes les chevauchées qui seraient données dans la communauté, excepté dans celles dirigées contre l'Église et l'empereur d'Allemagne. 3° Qu'il serait permis à la communauté d'Arles et à ses magistrats de fortifier le village et d'y mettre garnison. 4° Que tout chef de famille paierait 12 deniers (3) à titre de taille, le jour de la Toussaint. 5° Que l'abbé ne pouvant exercer par lui-même, en raison de son ordre, la juridiction criminelle, celle-ci serait confiée à un citoyen d'Arles choisi par lui. » Le lendemain les officiers de la communauté d'Arles se rendirent à Castellet pour en prendre possession. Trois jours après plusieurs habitants allèrent à Arles promettre sous serment d'observer les clauses.

Les habitants du territoire de Castellet étaient donc exempts de toute imposition foncière, et en retour devaient participer aux mêmes charges que les Arlésiens en plus ils avaient droit de cité à Arles, et leurs vins rentraient au même titre que ceux des crûs du terroir.

(À suivre).

Jules AUVERGNE.

1. Titre du premier magistrat de la République.
2. Chantelou, page 427.
3. La valeur aujourd'hui du denier serait de 3,60 fr.

Établissements de Charité Israélites

AU MOYEN ÂGE

Ayant eu la bonne fortune d'avoir entre nos mains plusieurs manuscrits inédits d'un de nos regrettés compatriotes, feu M. le comte Remacle, ancien rédacteur au Gaulois, nous en extrayons aujourd'hui quelques pages qui pourront, je pense, intéresser nos lecteurs ; nous les avons légèrement modifiées et agrémentées de notes explicatives en nous basant sur des ouvrages ou des études parus depuis.

A. L.

Les institutions de charité juives ne sont point les moins intéressantes de toutes celles qui ont laissé des traces dans notre histoire. Venus d'Orient, entretenant des relations fréquentes et suivies avec les pays orientaux dont ils monopolisèrent le commerce pendant longtemps, les Juifs s'établirent en grand nombre en Provence. L'importance politique et commerciale d'Arles, en attira beaucoup dans cette ville. La communauté israélite d'Arles se signale au Moyen-Âge comme une des plus importantes du Midi par le nombre, la richesse et la science de ses membres. Dès le v^e siècle de notre ère, nos historiens locaux signalent la présence à Arles de Juifs en quantité considérable : en 449 les Juifs arlésiens assistèrent en corps aux obsèques de saint Hilaire, archevêque d'Arles, en témoignages des regrets que leur inspirait la

perte de ce bon et saint prélat (1). Au XII^e siècle le savant juif espagnol, Benjamin de Tudèle, visita la communauté israélite d'Arles et en constate l'importance dans le curieux récit de ses voyages. « Après avoir fait quatre lieues, « dit-il, (il venait de Tarascon), j'arrivai à la ville d'Arelate, « communément appelée Arles, où je trouvai des Juifs au « nombre de deux cents, dont les plus considérables sont « Moïse, Tobie, Isaïe, Sélé moh et l'illustre Nathan, avec « le célèbre rabbin Abba-Méri. »

Dès le milieu de ce siècle, les Juifs arlésiens avaient passé de la juridiction directe de l'Empereur sous l'autorité des Archevêques d'Arles. Conrad, roi des Romains, par une charte de 1144, avait cédé à l'Église d'Arles les Juifs du diocèse. Cet étrange cadeau n'était certainement pas sans conséquence ; un pouvoir illimité sur cette race opulente et placée hors de la loi commune pouvait rapporter gros à qui savait l'exploiter. Toutefois les Juifs d'Arles ne paraissent pas avoir jamais eu à se plaindre des maîtres qui leur avaient été donnés ; l'autorité des archevêques sur eux ne se manifeste que par les concessions ou la protection qu'ils en obtiennent. Dès 1215 l'archevêque Michel de Morèse leur concédait le droit important d'organiser leur communauté sous le gouvernement de trois bayles électifs auxquels il délègue l'autorité nécessaire pour veiller à l'observation de la loi hébraïque, établir des impôts sur la communauté, répartir et percevoir ceux dont elle était frappée par l'autorité religieuse ou séculière (2).

1. Voyage de Benjamin de Tudèle autour du monde 1173. Paris 1830.

Voy. Fassin. *Les Juifs d'Arles au Moyen-Âge*, page 50 et suiv. Arles. Imp. Jouve 1877. (Étude inachevée.)

2. Concedimus vobis judeis universis, infra ambitum civitatis et burgi manentibus et omnibus successoribus vestris ibidem in perpetuum pro tempore *mansuris* et concedendo statuimus, quod singulis annis ad festivitatem Casellarum quam. celebratis

Sous l'autorité protectrice et bienveillante des archevêques et sous le gouvernement éclairé de ses chefs, la communauté Juive d'Arles atteignit un haut degré de prospérité. En 1396 (21 décembre not. Ant. Olivarii) la ville d'Arles emprunte aux Juifs 150 écus d'or, pour parer aux frais de guerre qu'occasionnent dans la région des bandes de Roger de Turenne. Les bayles juifs de la communauté étaient à cette époque Samuel Calhi, Bonsenhor Brunelli médecin, et Joseph Cavailhon: En 1419 (19 mars not. Ant. Oliv.) dans la répartition proportionnelle de l'impôt de 2.140 florins dont le comte de Provence avait frappé les Juifs de ses États, la communauté juive d'Arles fut taxée par les députés de toutes les communautés juives de Provence, chargés de répartir entre elles l'impôt levé, à la somme de 600 florins, tandis que les communautés d'Aix et de Marseille n'étaient imposées chacune que de 400 florins. En 1446, il y eut une nouvelle répartition qui semble indiquer qu'une nombreuse colonie juive était venue se fixer à Aix, car cette ville est imposée pour 740 florins, Arles pour 570 et Marseille pour 150 seulement. Les répartiteurs étaient pour Arles, Isaac Bendich, Mosse Orgier, Isaac Nathan, Vidal Ferrier médecin, Bonjuhes Carcassonne, Crescas Calhi et Astruc de

mense septembris, vos eligatis de vobis ipsis tres vivos bonæ opinionis, qui jurent super sanctam legem Mosaïcam quod bona fide et sine personnarum acceptione *regnant, in omnibus* quod-facere debetis communitatem vestram. Et illi tres correctores vestri, sive rectores, auctaritate nostra plenariam habeant protestatem in faciendis correctionibus, quas expedire noverint pro reformanda observantia legis vestrae, et in faciendis talliis sive collectis, quas necesse fuerit fieri *pro eleemosinis solvendis* et pro solvendis census universis quas vos Judei facitis nobis et ecclesiæ nostræ et aliis — 1215. IX kal. septemb. — Archives de l'archevêché d'Arles, livre rouge coté 6° page 64. — Elle se trouve aussi dans Papon : *Histoire de Provence*, t. II preuves n° 39.

Voyez aussi Fassin, loc. sup. cit., pages 71 et suiv, où cette charte a été analysée.

Mayreul (1). Ces documents nous indiquent l'importance prépondérante de la communauté au point de vue du nombre et de la fortune de ses membres. Les Juifs d'Arles ne se distinguèrent pas moins dans les sciences que dans le commerce, ils s'adonnèrent plus particulièrement aux sciences médicales (2) avec un succès attesté par les hautes positions qu'occupèrent plusieurs d'entr'eux. Bendich Abin, juif d'Arles, médecin de la reine Jeanne de Naples (1369), appartenait à une famille de médecins distingués, deux membres de cette famille l'un médecin, l'autre chirurgien, figurent au protocole de convention relative à la reconstruction de la synagogue. À la même époque (1407) un israélite arlésien établi médecin à Valence, maître Hélias, est assez opulent pour faire don à ses frères d'Arles de 1.000 florins d'or pour doter les écoles juives de sa ville natale (3). Au xv^e siècle, Pierre de Noste Done, autre juif d'Arles, après avoir exercé les fonctions de médecin salarié de la ville, devint médecin du roi René d'Anjou, son coreligionnaire et son compatriote David Carcassonne lui succéda dans la confiance des magistrats arlésiens.

Peuple éminemment religieux, les Israélites ont établi leurs institutions religieuses partout où le leur ont permis leurs moyens personnels et la tolérance des gouvernements

1. Voy. *Revue des Études Juives*, tome XLVII n° 94, page 231.

2. MS 225. Bibl. d'Arles, page 278. « Licentia praticandi medecinam pro Salomoneto Avictor judeo arelate. » Cet étudiant juif obtient sa licence le 15 mai 1402, parmi ses examinateurs se trouvent 4 médecins, dont un chrétien et 3 juifs : Heliot d'Arles, Salves de Bourrian et Crescas Salamias.

Voyez aussi : *Revue des Études Juives*, tome XLI n° 81, page 67 note 4.

3. Bibl. d'Arles Ms 225, pp. 337-341 : *Revue des Études Juives*, pièces justificatives, tome XLI : preuve v, pag. 87 et suiv. Arles 8 novembre, 23 décembre 1407. Dotation de 1.000 florins d'or faite par maître Hélias, médecin, à la communauté juive d'Arles pour la réorganisation d'une école gratuite.

sous lesquels ils ont vécu. Les juifs d'Arles ont eu de très bonne heure leur synagogue, leurs écoles et leurs associations de bienfaisance. Et dès le XIV^e siècle nous trouvons toutes ces institutions installées dans notre ville avec tous les caractères d'une existence déjà très ancienne. La loi de Moïse avait érigé en précepte la charité « Il y « aura toujours des pauvres parmi vous, avait dit le « législateur du peuple hébreu, et c'est pourquoi je « vous ordonne d'ouvrir votre main aux besoins de votre « frère qui est dans la misère et qui demeure dans votre pays. (Deutéron. Ch. xv. v. II) L'organisation politique des israélites éloigne de ce peuple, tant qu'il fut constitué à l'état de nation, la misère absolue et les besoins extrêmes (1). Chassés de leur pays et dispersés dans toutes les nations du monde, ils organisèrent dans les pays de leur exil la charité collective ; l'aumône devint un impôt prélevé, réparti et distribué par les chefs des communautés.

La charte de concession de Michel de Morèse aux juifs d'Arles, autorisait les recteurs de la communauté à lever des tailles et à faire des collectes pour en appliquer le produit à des aumônes. Plusieurs aumôneries furent ainsi

1. On peut résumer ainsi les divers genres d'assistance que les Israélites accordaient aux pauvres : 1° l'hospitalité, qui était un moyen de soulager la misère aussi bien que de la prévenir ; 2° les secours en nature qui leur étaient assurés par la portion qui leur était dévolue dans le produit des moissons et des diverses récoltes, par la dîme de chaque troisième année et par l'abandon total des fruits de chaque septième année ; 3° les secours soit en nature, soit en argent résultant des prêts sans intérêts et des amendes ; 4° enfin l'abolition des dettes qui avait lieu toutes les années sabbatiques et jubilaires. Il faut ajouter à ces moyens curatifs de la misère les moyens préventifs tels que l'esclavage forcé ou volontaire.

Exode, ch. 22. — Deutéronome, ch. 15, v. II. — Lévitique, ch. 23, v. 19. — Deutéron., ch. 24, v. 19. — Exode, ch. 33 v. I. — Deutéron., ch. 15, v. 10. — Lévit., ch. 25, v 27 à 37. — Lévit., ch. 35. — Deutéron., ch. 15, v. I.

établies dans divers buts de charité par les Recteurs, ou par les Juifs eux-mêmes librement réunis en confréries. En 1390 (1^{er} août. N^{re} Louis Séguin), l'une de ces aumôneries appelée *Sédaca* manquant de fonds, les administrateurs de l'œuvre demandèrent et obtinrent la permission du Juge de la Curie d'Arles, de lever sur leurs correligionnaires une imposition au profit de l'œuvre. Une autre aumônerie appelée *Kolim* étant aussi déchue, cinq juifs de marque, au nombre desquels les deux Bayles de la communauté, s'adressèrent de nouveau au juge, en 1401, pour obtenir l'autorisation de la reconstituer. La charte d'autorisation et les actes qui s'y rattachent (1) nous donnent sur l'organisation et l'objet de cette œuvre d'intéressants détails et qui méritent d'être sommairement rapportés ici.

Les pétitionnaires exposent d'abord au juge que dans le but pieux et sincèrement charitable de faire l'aumône, ils ont conçu avec quelques autres juifs le projet de relever une confrérie ou aumônerie, appelée en hébreu *Holim*, autrefois fondée pour une période de temps limitée et depuis longtemps écoulée, alors disparue, dont le but était de nourrir les indigents valides et les infirmes, de vêtir ceux qui sont nus et d'ensevelir les pauvres juifs défunts, pour l'amour de Dieu très haut et le salut de l'âme des confrères ; c'est pourquoi ils lui demandent l'autorisation de se réunir, d'élire chaque année des prieurs qui rendront à la fin de leur exercice leurs comptes à des auditeurs devant établir cette œuvre pour une durée de vingt ans, de faire des rôles qui seront inscrits au greffe de la Judicature, d'en opérer le recouvrement et d'en distribuer le produit à ceux de leurs frères qui manquent de pain ou de vêtements, aux pauvres honteux ou infirmes « *largiri egenis et undis, verecundis et infirmis.* »

1. 22 avril 1401, 2 mai 1401 (licentia ordinanti eleemosinam prononnullis Judeis arelatensibus), notaire, Antoine Olivari. Bibl. d'Arles. Ms. 225, pp. 335-336 et 337-338. *Revue des études Juives*, tom. XLI, pièce justificative, n° II, p. 78.

Le juge ayant accordé l'autorisation qui lui était demandée, les juifs, après s'être réunis et avoir pris les mesures nécessaires pour le rétablissement de l'aumônerie, reviennent devant lui pour lui demander la permission de vendre au profit de l'œuvre les biens affectés au service de l'ancienne aumônerie et demeurés sans affectation utile. Cette nouvelle autorisation obtenue, les membres de la confrérie, présents au nombre de dix-sept, élisent deux d'entre eux recteurs pour une année et prennent quelques mesures réglementaires. La cotisation annuelle de chaque confrère est fixée à trois gros. Tout malade juif, qu'il appartienne ou non à la confrérie, sera visité et veillé par deux confrères désignés par les Recteurs ; au cas de refus de confrères ainsi désignés, les malades seront soignés aux frais des refusants. La confrérie donnera un secours de deux gros par semaine aux malades ; aux fêtes de la Pâque, elle distribuera deux pains chacun de la valeur de deux deniers, à tout pauvre juif. Enfin, les membres de la confrérie seront tenus d'assister aux funérailles de leurs confrères, ou des parents de leurs confrères qui décéderont au dessus de l'âge de dix ans.

Les écoles hébraïques étaient au nombre des institutions essentielles et nationales que les Israélites importaient partout avec eux, si étroitement liées à leurs temples que ceux-ci furent longtemps indifféremment désignés sous le nom d'écoles ou de synagogues. Dispensant gratuitement l'instruction nationale et religieuse à tous les enfants juifs, elles peuvent être considérées comme des institutions charitables aussi bien que comme des institutions religieuses. Arles eut de bonne heure ses écoles et son temple juif ; la date de la fondation de ces établissements ne nous est point connue, sans doute parce qu'elle remonte à ces époques reculées du Moyen-Âge, dont nos annales n'ont conservé que quelques faits essentiels. Située au milieu du quartier juif qui s'étendait de la rue Neuve actuelle jusqu'à l'ancienne

église Saint-Martin, la synagogue s'élevait sur l'emplacement qu'occupe encore de nos jours l'ancienne chapelle des pénitents blancs, à côté de l'église des Frères-Prêcheurs (1). En 1407, l'édifice était dans un tel état de vétusté qu'on dut songer à sa reconstruction. Cette construction fut arrêtée par les chefs de famille juifs réunis au nombre de 42, le 23 décembre de cette année. Les écoles quoique fort anciennes n'avaient encore d'autre ressource qu'une imposition annuelle de 30 florins, servant à payer les maîtres et prélevée sur les membres de la communauté ; dans la même assemblée, maître Hélie, médecin juif, né à Arles et établi à Valence, fit don à la communauté de mille florins d'or, somme énorme pour le temps, destinée à leur former une dotation perpétuelle. Le donateur mit pour condition à sa libéralité, que cinquante florins en seraient employés à payer les instituteurs, dont vingt seraient donnés au professeur chargé d'expliquer les cinq livres de Moïse et les prophètes, et trente au professeur chargé de l'enseignement du Talmud (2). L'œuvre dut être administrée à perpétuité par les petits-fils du donateur

1. Le quartier juif semble en effet avoir son centre dans l'espace ci-dessus désigné, nous trouvons dans les registres du notaire Pangonis (1428, fol, v) une convention pour la réparation d'un mur de la communauté juive « cette maison sise sur la paroisse Saint-Martin dans la grande rue de la Juiverie, confronte d'une part les immeubles de Venguessonne Mathane, de de Boudian de Saint-Paul et d'autre part le couvent des Frères Prêcheurs. » Cf. *Revue des études juives*, tom. XLVII pp. 233 et 240 (1903). Cependant les juifs demandèrent à changer de quartier, nous voyons dans les annales de la ville d'Arles par Bonnemant 1113-217. Du 18 mai 1484 : Item, car la villa entem de supplicar a la vengudo de Monsenhor le Seneschal, que sie de son bon plaisir mudar los jusieux de la carriera ont estent, per los mestres en aultre part, et per avisar lo luoc entres les mètre es estat ordenat que se elegiscan quatre gens de ben et son estat elegis Monsenhor de Ramoles, mestre Jehan de Don, mestre Nicolau Anfox et Auzias Gondart et que ajan a verer et à refferir.

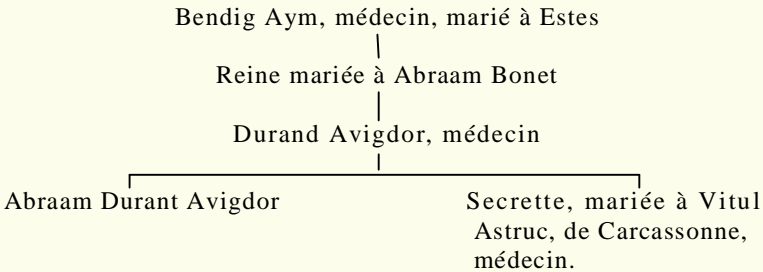
2. Du 28 décembre 1407, not., Antoine Olivari... Prenominati

et leur descendants, ainsi que par deux juifs et une juive désignés par lui et les descendants d'iceux, du moins tant qu'ils ne s'éloignèrent pas d'Arles au delà d'un rayon de 50 lieues. La communauté accepta l'aumône (almorna) et les conditions qui y étaient mises ; les mille florins furent sans doute employés à la réédification de la synagogue.

Les juifs avaient en outre une confrérie particulière

Magistri Crescas Salamias et Durantus Avicdor (Bayloni universitatis) dictis congregatis Judeis exposuerunt qualiter olim dicta Universitas Judaïca civitatis Arelatensis ordinavit erigere quasdam scholas pro erudiendis pauperibus Judeis Civitatis antedictæ, pro quibus scholis regendis duo haberentur magistri, et eisdem magistris annuatim L floreni auri causa stipendiorum suorum solverentur ; quæ quidem eleemosina deducta ad aures magistri Helie de Arelate, Judei, phisici civitatis Valentinensis ipse magister Helias concessit pro manutione dicte eleemosinæ dari universitati Judea e antedictæ mille florenos auri semel tantum
. Lectis dictis capitulis memorati Judei congregati sponte acceptaverunt donationem factam de mille florenos auri semel tantum solvendis, pro dote eleemosine ante dicte per se et eorum heredes.

Le premier maître de Talmud fut Rabbi Joseph, fils de Rabbi Matassies. Un de ces professeurs fut Octave Astruc ainsi qu'il en résulte par acte du 1^{er} septembre 1423, not., Pangonis, passé pour la nomination d'un maître pour l'école publique de Talmud, acte à l'aide duquel M. Hildenfinger dans son étude sur les juifs d'Arles (*Revue des études juives*, tome XLVII, n° 94, p. 233) reconstitue ainsi une famille juive pendant quatre générations.



chargée de procurer une sépulture gratuite dans le cimetière de la communauté aux Israélites indigents. De bonne heure, en effet, ils eurent leurs cimetières particuliers. Le premier qu'ils paraissent avoir possédé fut acheté par la communauté le 11 octobre 1368 dans le périmètre de la paroisse de Notre-Dame de Beaulieu. En 1442 (6 avril, not. Pangonis) ils possédaient un autre cimetière dans le Plan du Bourg. Mais le lieu préféré de leurs sépultures paraît avoir été la colline de Moleyrès qui en garda pendant longtemps le nom de *mons Judaïcus*. Quelques pierres tombales couvertes de caractères hébraïques gisent encore aux environs de l'ancien emplacement de ce cimetière (1).

Vivant au milieu des chrétiens, les Juifs subirent comme eux la puissante impulsion charitable qui signala les XIV^e et XV^e siècles. La charité individuelle et spontanée joignit ses efforts à ceux de la bienfaisance collective et obligatoire. Plusieurs testaments (2) juifs de cette époque nous montrent des testateurs charitables disposant en faveur des œuvres que nous appellerons légales, ou de confréries libres. L'aumônerie destinée à secourir les malades, désignée sous le nom de *Sedaca* (aumônes), la même sans doute qui est appelée *Holim* (malades) dans l'acte de 1401, que nous avons mentionné plus haut, reçoit des legs de Vital Calhi en 1423, de Samuel Moïse

1. Pas de nos jours.

2. Voici les dates exactes des divers testaments juifs que nous citons :

Abraham Bellantus, 27 mars 1373, not. Raymondus.

Vitalis Calhi, 20 janvier 1423, not. Pangonis.

Samiletus Moïse, 4 janvier 14a7, not. id.

Bondion de Saint-Paul, 1432, not. Olivari.

Jacob Salomon Le Roz, 15 mars 1435, not.

Venguessonne Natane, 1436, not.

Stes, veuve de Vital Astrugi, 23 mars 1442, not. Pangonis.

Bonjues Carcassonne, 14 juillet 1446, not. id.

Dulcia de Montiliis, 1452, not. id.

en 1427, de Bondion de Saint-Paul en 1432, de Jacob Salomon le Rouge en 1435, de Stes, veuve de Vital Astrugi en 1442 et de Bonjues Carcassonne en 1446. Plusieurs de ces testateurs avaient exercé les fonctions de recteurs ou de bayles sous la communauté juive d'Arles, Vital Calhi en 1401 (1), Bondion de Saint-Paul et Samuel Moise en 1326 (2). La confrérie vouée au soulagement des pauvres valides et désignée sous le nom hébreu de Minnu est inscrite dans les testaments déjà cités de Vital Calhi, de Samuel Moise, de Bondion de Saint-Paul, de Jacob Salomon et de la veuve Stes. Boujues Carcassonne et les derniers testateurs que nous venons de citer en exceptant Bondion de Saint-Paul, disposent en faveur de la confrérie du cimetière. Vital Calhi et Samuel Moise lèguent à l'œuvre ancienne
. Bonjues à l'aumônerie des *estudes*, appelée en hébreu *Talmutora*, sans doute l'œuvre des écoles. Venguessonne Natane, en 1436, lègue à la synagogue (*scola del synagoga*), Samuel Moise et Bondion de Saint-Paul, à l'œuvre du luminaire de l'école (*eleemosina luminaria scola*), Bonjues Carcassonne à l'œuvre des cierges qu'on distribue à la Pâque des juifs ; peut-être ces trois œuvres n'étaient-elles pas distinctes. Douce de Montiliis, veuve de Bosenhor de Montiliis, en 1452 donne 5 sols à l'aumônerie des pauvres filles juives à marier ; on voit par ces divers legs qu'il n'existait pas moins de sept associations charitables juives au xv^e siècle. Bondion de Saint-Paul léguait également cinq florins pour marier cinq filles juives. Quelques testateurs pour des libéralités particulières : Abraham Bellantus en 1373 lègue quatre outres pleines de vin à chaque pauvre juif aux fêtes

1. Vid. licentia ordinandi eleemosinam, 22 avril 1401, not. Olivari.

2. Vid. Recognitio pensionum domino archiepiscopo, 1426. not. Antoine Olivari.

de la Pâque pendant vingt ans ; la veuve Stes laisse cent francs à la synagogue d'Avignon pour l'achat d'une couronne (Rotula) et cinq florins d'or par an à distribuer à la Pâque juive aux pauvres Israélites de la rue des Juifs à Arles (rue Neuve) ; elle veut, en outre, qu'immédiatement après sa mort on distribue aux pauvres du pain pour deux florins. D'autres, enfin, font participer les chrétiens à leurs libéralités ; c'est ainsi que Jacob Salomon lègue cinq sols par an à chacun des hôpitaux Saint-Esprit de la ville et du bourg, et dix florins à partager entre dix filles chrétiennes à marier.

Outre les institutions charitables que nous venons d'énumérer, les juifs d'Arles possédèrent un hôpital exclusivement destiné à leurs malades. Cet établissement situé sur le mont-Juif (Moleyrès) proche du cimetière israélite, subsistait encore en 1592. Le 13 mars de cette année les troupes espagnoles du duc de Savoie chassées de la ville par des troubles populaires s'y réfugièrent. Cet hôpital n'était pas le seul établissement juif de cette nature. Les juifs de Marseille y possédaient deux hôpitaux désignés sous les noms hébreux de *Sanaca* (sedaca ?) et de Mahôr fondés en 1741 par le juif Bonias Saleures.

Tous ces établissements disparurent à la fin du XV^e siècle avec la communauté juive chassée d'Arles comme du reste des états français. Les juifs principalement adonnés suivant les traditions de leur race, au commerce de l'argent, s'étaient attirés par leurs usages la haine universelle ; à Arles en particulier, pays essentiellement agricole, ils pressuraient les agriculteurs trop souvent obligés de recourir à leurs ruineux services. Aussi la population de cette ville leur avait elle voué une haine qui se traduisit souvent par des actes de violence. Le roi René, en 1437, avait couvert par une amnistie les violences dont les Arlésiens s'étaient rendus coupables à l'égard des juifs. Le fanatisme religieux s'alliant à ces dispositions hostiles exposait chaque année les juifs à des attaques à main armée, pendant la semaine sainte en 1480

(9 avril), le Conseil de la ville d'Arles autorisa les juifs à barricader leur quartier et à se mettre en défense contre ces attaques (1). L'autorité qui retirait des juifs de grasses redevances, ferma longtemps les yeux sur ces excès et sur les abominables usures qui les amenaient ; mais enfin les désordres devinrent tels qu'elle dut aviser. La Provence, d'ailleurs, venait de passer des mains affaiblies de ses comtes sous le gouvernement plus énergique des Rois de France. En 1493 l'archevêque Nicolas Cibo, sur l'ordre du Roi Charles VIII, expulsa d'Arles tous les juifs ; leur synagogue fut démolie par le peuple ameuté contre eux, et les pierres en furent employées à la réparation des remparts de la porte du Marché-Neuf. Peu de temps après leur expulsion, quelques-uns d'entre eux ne craignirent pas de rentrer dans la ville pour y retirer leurs créances usuraires ; la population exaspérée les eut massacrés si on ne les eut à propos soustraits à sa fureur. Il paraît cependant que tous ne sortirent pas ou que quelques-uns rentrèrent subrepticement, puisque le 9 septembre de l'année suivante, le viguier Philibert de Stainviile, sur les ordres réitérés du Roi, chassa ceux qui se trouvaient encore dans la ville et qui ne consentirent pas à se convertir à la religion chrétienne (2). Ces hommes avides et tenaces ne s'éloignèrent pas de notre pays ; du comtat Venaissin où ils s'étaient réfugiés ils ne tardèrent pas à rentrer à Arles, dès que la surveillance se relâcha. Mais ils durent définitivement quitter cette ville en 1501, comme les autres villes de France, lorsqu'intervint l'ordonnance par laquelle le Roi Louis XII les expulsa de ses

1. La communauté juive d'Arles payait chaque année à la curie Royale de la ville un impôt de 400 florins et de 60 livres de poivre (convention du 10 décembre 1385). L'archevêque en retirait annuellement une redevance de vingt livres de poivre, vingt livres de cire, trois lamproies, etc... (Reconnaissance du 4 mars 1446, not. Olivari.)

2. Lalauzière : abrégé de *l'Histoire d'Arles*. — Arles 1808.

états. Dès lors disparut la communauté d'Arles et avec elle les institutions que nous venons d'étudier ; si quelques juifs rentrèrent plus tard dans la ville, ils y demeurèrent isolés et sans organisation.

Que le lecteur nous pardonne de nous être étendu plus que ne le comportait le cadre de notre travail sur l'histoire curieuse et peu connue d'une colonie juive qui compte parmi les plus importantes en France au Moyen-Âge (1).

1. Nous rapportons ici une très curieuse correspondance échangée entre les juifs d'Arles et ceux de Constantinople que nous extrayons à titre de curiosité historique d'un vieil ouvrage arlésien intitulé : « *La Royale Couronne des Rois d'Arles* et la copie de ceste lettre, dit l'auteur de cet ouvrage, a été fidèlement tirée sur une vieille copie des archives d'une des plus fameuses abbayes de Provence. »

Honorables Juzious salut et graci. Devez saber que lou Rey de Franço que a de nouveou agut lou païs de la Prouvenço a fach cri public de nos mettre crestians vo de quitta ses terrous : et los d'Arlé, d'Ais et de Marzeillo vuolon prendre nostras bens, nos menazon de la vida, arrouynon nostras sinagogas et nos fan prou de troublez, so que nos ten confuz de so que deven faire per la lei de Mozen : quelz la cauzo que vos pregau de voulé sagiamen noz manda zo que deven fairé, signé : Chamorre, Rabbin des Juzions d'Arlé lou 13 de sabath 1489.

Réponse (traduite de l'original espagnol).

Bien aimés frères en Moïse nous avons reçu votre lettre par laquelle vous nous signifiés les traverses et infortunes que patissez (le ressentiment desquelles nous a autant touchés qu'à vous autres); mais l'avis des plus grands rabbins et satrapes de votre loy y est tel que s'ensuit.

Vous dites que le Roy de France veut que vous soyez chrestiens, faites-le puisque autrement ne pouvez faire : mais gardes tousiours la souvenance de Moïse dans le cœur.

Vous dites qu'on veut prendre vos biens : faites vos enfants marchands et par le moïen du trafic vous aurez peu à peu tout le leur.

Vous vous plaignez qu'ils tentent contre votre vie : faictes vos enfants médecins et appoticaïres : qui leur feront perdre la leur sans crainte de punition.

À ce que dites qu'ils détruisent vos sinagogues taschez que vos enfants viennent chanoines et clercs pour ce qu'ils ruineront leur église.

Et ce que dites que supportez de grandes vexations : faictes vos enfants advocats, notaires et gens qui soient d'ordinaire occupez aux affaires publiques et par ce moyen vous dominerez les chrestiens, gaignerez leurs terres et vous vengerés d'eux. Ne vous escartez point de l'ordre que nous vous donnons : car vous verrés par expérience que d'abbaissés que vous êtes vous serez grandement eslevés.

Signé : YVSSVFF, Prince des Juifs de Constantinople, le 21 décembre 1489.

(*La royale Couronne des Rois d'Arles*, par M. I. Bovis), prestre, Avignon 1641, p. 475.

Cette lettre et sa réponse se trouvent aussi dans un ouvrage manuscrit intitulé : *Critique Nobiliaire de Provence, par Barcion de Mauvons*. Charles VIII, dit l'auteur, fatigué des plaintes portées à tout instant contre les juifs pour usure ou malversation et crimes de toute sorte leur ordonna d'avoir à quitter le royaume ou à se faire baptiser, ce que beaucoup firent pour ne pas quitter leurs biens, à ce sujet ils écrivirent au prince des juifs pour leur demander conseil et reçurent la lettre ci-dessus ; on voit que ces conseils ont été mis fidèlement à profit depuis.

LES PROVERBES DU PAYS D'ARLES

APRÈS LOU CAPEIROUN L'ESPITAU !

J'ai noté jadis au passage, malheureusement sans prendre soin d'indiquer la source où je la puisais, cette expression proverbiale. Je fais humblement l'aveu que je suis resté longtemps sans la bien comprendre.

Je la traduais ainsi : « Après les honneurs l'hôpital ! Après grandeur décadence ! » Je la rapprochais de cette vérité morale proclamée par nos pères : « Il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne », ce qui revient à dire que l'humiliation, succède promptement au triomphe.

J'avais bien entrevu, sous ce *Capeiroun*, les honneurs de notre ancien consulat — en quoi je ne me trompais point, ce me semble — mais je m'égarais dans le *diagnostic* de l'idée créatrice de cette antithèse : après le chaperon l'hôpital. Pourquoi *l'hôpital* plutôt que *la charité* ? J'avais cru résoudre cette question à la clarté du proverbe : *Espitau, fai te grand*, qu'on dit à propos d'un prodigue. Je songeais aussi, comme argument, à cette locution proverbiale appliquée aux gens qui dilapident leur bien : « *manjarié l'espitau emai li paure* », et je me demandais si le proverbe en question, gros d'un sous-entendu, ne serait point une réminiscence d'un fait historique, tel qu'une dilapidation de deniers publics...

Il paraît bien que je me trompais, car voici ce que je trouve dans un manuscrit datant de près de trois siècles : « Depuis que cette belle maison qu'on nomme aujourd'hui l'hôpital du Saint Esprit fut construite en 1573... le Conseil de la Maison Commune y établit pour recteurs les

Consuls *vieux* » (c'est-à-dire *sortants de charge*) ; « de là est sorti le reproche et l'injure, convertis en proverbe, que l'on fait communément aux Consuls, qui est à double sens, lorsqu'on les voit élus en pompes et vanités dans l'autorité de leur charge par dessus le train ordinaire de leur condition, ou en abuser tyranniquement, leur disant qu'après qu'ils ne seront plus consuls, *l'hôpital les attend.* » — Ainsi s'exprime notre annaliste *Daugières*.

Faut-il chercher une autre explication à notre proverbe ? Je ne le pense pas.

PÈR AVÉ BON VENT, FAU FOUITA LOU MOUSSI

Un jour, passant dans une rue de la Roquette, je fus gratifié du spectacle d'une mère de famille qui administrait consciencieusement une fessée à son petit garnement. Le bruit retentissant de cette correction attira l'intervention d'une voisine indulgente : « Laisse, laisse, lui dit une spectatrice moins sensible, *pèr avé bon vent fau fouita lou moussi* ».

Je n'ai, depuis lors, rencontré nulle part cette maxime proverbiale. C'est évidemment une expression de marin ; mais j'en ai vainement cherché l'origine. Faut-il y voir une réminiscence de quelque pratique superstitieuse d'autrefois ? — Peut-être. — N'est-ce qu'une plaisanterie, un jeu de mots quelque peu ordurier ? — Cela se peut.

Je ne cherchai point à m'éclairer sur le résultat de cette correction maternelle, et n'ai jamais su si le proverbe avait dit vrai.

E. F.

BIBLIOGRAPHIE

Les Meyran et leurs alliances. Généalogies provençales d'après les documents originaux publiées par le baron du Roure. — Paris, Champion, 5, quai Malaquais, 1907 (1). — Grand in quarto de 1267 pages, tiré à 50 exemplaires numérotés.

Cet ouvrage comprend la généalogie des Meyran, des Boyc, des Forbin, des de Grille, des Barrême, des Giraud, des Duranti, des Suffren, des Saint-Martin, des Chiavari, des Laugier, des Chabert, des Mandon, des Benault de Lubières, des Albe de Roquemartine, des Antonelle, des Raousset Boulbon, des Quiqueran de Beaujeu, des La Tour, des Piquet de Méjanès, des Varadier Saint-Andiol, des Glandevès, des Aiguières et des Porcelet ; il est suivi d'une table générale des noms et des matières très complète.

La réputation de M. le baron du Roure comme généalogiste provençal n'est plus à faire, les archives du château de Barbegal sont pour lui une mine précieuse qu'il a su explorer et mettre en valeur d'une façon tout à fait remarquable. Auteur très consciencieux, il a compulsé et mis à profit toutes les archives des bibliothèques où il pensait découvrir des documents nouveaux ; celles des notaires, source précieuse et inexplorée, ont aussi beaucoup contribué à éclaircir des points laissés jusqu'ici dans l'ombre. Quand l'occasion s'en présente, il ne néglige pas d'agrémenter d'anecdotes, d'historiettes, de faits divers la vie de ses personnages. Des descriptions d'intérieur, de meubles,

1. Un exemplaire de cet ouvrage, se trouve à la Bibliothèque d'Arles.

sont autant de documents qui nous font revivre une époque, qui nous mettent au courant des mœurs des classes dirigeantes de notre cité, souvent même, des scènes de la vie publique y sont retracées. Bref, cet important ouvrage, précieux pour tous les généalogistes, est aussi d'une lecture attachante pour le profane qui s'intéresse au *Vieil Arles* et aux figures qui ont joué un rôle dans la vie publique et politique du pays. Sorti des presses de l'Imprimerie Général du Sud-Ouest de Bergerac, cet important ouvrage est d'une réelle beauté typographique, ce qui a bien sa petite valeur.

Les Marins d'Arles pendant la tourmente révolutionnaire, par Émile Fassin. Valence. Imprimerie Valentinoise. 1907.

L'histoire de la période révolutionnaire est à l'ordre du jour, cette époque troublée est tellement intéressante pour les chercheurs et les curieux, le changement qui s'opère subitement, sans transition, dans la vie des citoyens, dans les mœurs d'une cité fut si différent du jour au lendemain qu'on croit en lisant les diverses relations de cette époque vivre un rêve dont la réalité nous passionne. Notre éminent et précieux collaborateur, l'érudit M. Fassin, conseiller à la cour d'appel d'Aix, qui possède sur notre histoire locale et en particulier sur la Révolution à Arles de nombreux et inédits documents de la plus haute importance qui pourraient former une suite de plusieurs gros volumes, que nous ne désespérons pas, d'ailleurs, de voir publier un jour, ne pouvait manquer d'envoyer au Congrès des Sociétés Savantes de la région qui s'est tenu à Marseille à l'occasion de l'Exposition Coloniale un mémoire que nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs. *Les marins d'Arles pendant la tourmente révolutionnaire* sont une page de notre histoire locale qui nous montre toute l'importance de la marine arlésienne à

l'époque, 81 navires sont recensés dans notre port, « 65 allèges, 15 tartanes et 1 autre bâtiment non spécifié » on ne compte pas ceux momentanément absents. 600 marins arlésiens servent sur les vaisseaux de l'État ; hélas ! que les temps sont changés !

Après nous avoir appris ce qu'un navire bien conduit peut rapporter aux actionnaires qui le commanditent, et ce, établi avec des documents précis, l'auteur nous parle « des vicissitudes de la marine arlésienne aux moments les plus agités de la période révolutionnaire. C'est, le *Journal des événements que le capitaine Pierre Giot, de la commune d'Arles, a essayés dans la Révolution.* » Nous rentrons ici dans le domaine de l'histoire privée du capitaine Giot, nombreuses sont les péripéties du drame qu'il vécut pendant 2 ans, du 12 juillet 1793 au 7 janvier 1795, ce n'est qu'en 1802 que notre capitaine trouva enfin le calme d'un terrien.

Les livres liturgiques d'Arles au 16^e siècle, par M. Chailan, curé d'Albaron. — Valence, imprimerie Valentinoise. 1907.

L'érudit et infatigable chercheur qu'est M. l'abbé Chailan, ne pouvait, lui aussi, laisser passer le congrès tenu à Marseille sans y représenter la *Société des Amis du Vieil Arles* par une étude sur une question intéressant l'histoire religieuse de notre vieille cité. Sa plaquette très instructive sur les livres liturgiques d'Arles au 16^e siècle passe en revue et analyse avec beaucoup de détails :

1° *Le Bréviaire de 1501*, imprimé à Arles à 300 exemplaires, moyennant 513 florins 13 gros.

2° *L'Office de la sainte Vierge de 1521*, où se trouve la curieuse reproduction de la curieuse marque de l'imprimeur Gilbert de Villiers.

3° *Le Missel de 1530*, qui relate dans une note manuscrite la démarche faite en 1614 par l'archevêque d'Arles

pour conjurer les sauterelles et autres vermines qui dévastent le territoire. Enfin *le Bréviaire de 1549* et *les Diurnaux et Matines de 1544*.

Du même auteur : *L'abbé Louis Véran (1765-1838)*. — *Nîmes, imprimerie Chastanier. 1907.* — *Ouvrage couronné par l'Académie de Nîmes.*

Cet ouvrage, qui a valu à son auteur la plus haute récompense accordée par l'Académie de Nîmes, relate la vie mouvementée d'un prêtre pendant la période révolutionnaire. Il nous intéresse surtout parce que c'est une figure essentiellement arlésienne dont sont encore nombreux les descendants dans notre ville. Certes, « *le mince abbé Véran* », comme l'appelle le rapporteur du concours, ne pensait pas qu'un jour sa vie servirait de thème à la plume d'un de ses savants confrères. N'empêche qu'étant donné les faits qui s'y rattachent, la lecture de ce petit opuscule est très intéressante et prouve une fois de plus l'érudition de son auteur dont le rapporteur se plaît à louer « la simplicité et la sobriété du langage, la franchise et la loyauté du récit, l'impartialité du jugement, la certitude enfin et la justesse de ses appréciations. »

A. L.